



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 7 MARS 2022**

**— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —**

Le lundi sept mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi premier mars deux mille vingt-deux par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

**PRÉSENTS :**

Mme AICHOUN BAPTISTE, M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLANCE, M. COUMET, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. IDRIS, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MAULAT, Mme MILLET, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, Mme PATRIE, M. PENG, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOUYRIS, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir : Mme RAYMOND-ROSSI (pouvoir à Mme KOUASSI).

Sans pouvoir : M. LE.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Juliette SABATIER.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement.

## Propos liminaires

**M. LE MAIRE** : Si vous permettez, je vais commencer par vous dire quelques mots de l'actualité, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir parce qu'il y a un vœu qui la concerne. En tant que maire d'arrondissement, j'ai souvent répété lors de nos échanges que le rôle d'un Conseil d'arrondissement était de se prononcer sur les affaires locales, celles qui concernent directement notre territoire. Aussi, mes propos liminaires, je n'ai pas l'habitude d'en faire énormément, pourront peut-être un peu vous surprendre, car avant que nous abordions les premiers points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, je souhaitais vous dire quelques mots sur la crise internationale que nous traversons actuellement, puisqu'il s'agit de la première guerre en Europe depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce n'est pas rien.

Rassurez-vous, je ne vais évidemment pas vous faire un grand exposé de géostratégie, d'abord parce que ce n'est pas le rôle d'un maire d'arrondissement, ainsi que je viens de le rappeler, et ensuite, parce que je laisse cela à d'autres, plus compétents que moi, et ils ne manquent pas si l'on en juge tous ceux qui se succèdent sur les plateaux de télévision pour nous expliquer doctement aujourd'hui le contraire de tout ce qu'ils annonçaient tout aussi doctement hier. D'aucuns ont affirmé, il y a quelques jours encore, que jamais la Russie n'attaquerait l'Ukraine, ils adoptent évidemment, à présent, un air entendu ; mais il est vrai que depuis le Covid, nous sommes désormais habitués à ce type d'évolution, pour ne pas dire ces revirements, qui ne dissuadent pas tous les experts de continuer à expertiser et les médias à leur offrir une tribune.

Rassurez-vous donc, je ne me prêterai pas à cet exercice. Si je prends la parole, c'est parce que le drame qui se déroule à l'Est nous concerne toutes et tous directement. Et si l'Ukraine a des frontières communes avec la Pologne, avec la Slovaquie, avec la Hongrie, avec la Roumanie, il ne faut pas oublier que ces frontières sont également celles de l'Union européenne, c'est-à-dire les nôtres. En tout cas, c'est comme cela que je les conçois, et l'on ne peut pas ignorer ce qu'il se passe à nos portes.

Quand bien même nous voudrions nous en exonérer, d'ailleurs, comme certains qui nous exhortent à la plus parfaite neutralité, à considérer pareillement ceux qui envoient des bombes et ceux qui les reçoivent, que nous ne le pourrions pas. La France n'est pas hors de l'histoire, et elle n'est pas non plus hors de la géographie. Alors, je vous informe tout simplement que la Mairie du 13<sup>e</sup> a accueilli jeudi ses premiers réfugiés et que d'autres suivront. Bien sûr, les relations internationales et l'aide aux réfugiés sont des attributions de l'État, et personne ne songe à se substituer au gouvernement ou aux administrations compétentes, mais à l'instar de la crise sanitaire, bien évidemment, les collectivités locales vont avoir un rôle essentiel pour assumer, pour relayer, amplifier les actions de l'exécutif, mais aussi celles que nous allons évidemment initier à Paris.

Comme vous le savez, la Ville a déjà arrêté des mesures conséquentes, vous en avez été destinataires, et le 13<sup>e</sup> prendra évidemment toute sa part à ce mouvement de solidarité. Nous sommes mobilisés pour aider les Ukrainiens en Ukraine, nous sommes mobilisés pour ceux qui ont quitté leur pays et se retrouvent aujourd'hui dans les Etats limitrophes, en Pologne principalement, et pour accueillir au mieux ceux qui arrivent ou vont arriver à Paris dans les semaines, dans les mois qui viennent. Plusieurs dizaines de cartons de vivres, de vêtements, de produits d'hygiène et de soins ont été aussi collectés ce week-end à la mairie. Ce dispositif sera reconduit autant que nécessaire, et je veux d'ailleurs remercier en votre nom bien évidemment les donateurs, mais aussi celles et ceux qui organisent : la Direction Générale des Services, les agents qui se sont portés volontaires et ceux qui rendent possible tout cet élan de générosité. Au-delà de ce concours matériel qui évidemment est prioritaire, j'ai tenu à ce que notre soutien se manifeste aussi par d'autres signes qui, pour être plus symboliques, n'en sont pas moins également essentiels.

Aussi, vous n'avez pas été sans remarquer le grand kakemono qui a été positionné sur la façade de la mairie qui affirme notre solidarité avec le peuple ukrainien. Dans le même esprit, je vous informe que nous avons commandé un drapeau ukrainien, évidemment en rupture de stock, mais il prendra sa place dans les prochains jours à l'entrée de la mairie avec notre drapeau national et celui de l'Europe. Et puisque c'est un peu notre spécificité, nous avons aussi sollicité ou tout simplement accueilli des initiatives d'artistes, notamment de Street Art : la fresque peinte rue Buot à la Butte aux Cailles dès le début du conflit par l'artiste Seth, Julien Malland, a connu d'ailleurs un retentissement certain sur le net, y compris en Ukraine, puisqu'on me l'a rapporté. Elle figure maintenant sur la page d'accueil du site de la Ville de Paris. Et dans ce cadre toujours, je vous signale que Christian Guémy, alias C215, interviendra également dès demain dans notre arrondissement. À la demande expresse de l'ambassade d'Ukraine en France, il réalisera ensuite la même fresque dans les jours qui viennent en Ukraine, si les conditions le permettent. Enfin, je vous indique que nous avons été approchés aussi par la direction du journal Le Monde qui souhaitait organiser, et nous les avons évidemment soutenus et accompagnés, une projection sur son siège de l'avenue Pierre Mendès France, une composition du célèbre artiste Gérard Garouste dédiée à l'Ukraine, qui sera la prochaine couverture de Télérama.

Mes chers collègues, Shepard Fairey, l'un des artistes contemporains les plus connus, a voulu rendre hommage à la France après les attentats de 2015, c'est-à-dire célébrer d'une certaine manière une démocratie attaquée par le terrorisme. C'est le 13e qu'il a choisi, et je crois que nous pouvons être fiers que tous ces artistes choisissent à nouveau notre arrondissement pour exprimer leur soutien à l'Ukraine, même si tout cela est de l'ordre du symbole, mais c'est important dans la période. Je ne doute pas que d'autres initiatives suivront, peut-être certains d'entre vous, d'ailleurs, les accompagneront ou les généreront. Mais il est primordial, à mes yeux, de manifester par ces signes visibles et répétés que ce qu'il se passe en Ukraine ne nous laisse pas et nous ne laissera pas indifférents, contre ceux qui déclenchent les guerres et ceux qui les subissent il ne saurait être question de neutralité, et que dans ces jours sombres, nous nous devons d'être résolument, indéfectiblement, aux côtés du peuple ukrainien.

Je me suis permis ces quelques mots d'introduction, encore une fois, nous y reviendrons puisque plusieurs de nos collègues ont pris l'initiative de vœux que nous avons essayé de rassembler dans un vœu de l'exécutif que l'on abordera au moment de leur discussion à la fin du Conseil. Je voulais vous dire ces quelques mots pour exprimer le souhait, mais je pense que nous le partageons toutes et tous ici, qu'à notre niveau, nous puissions aussi être des acteurs engagés par rapport à ce qu'il se passe en ce moment.

#### Désignation d'un.e secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Je ne serai pas plus long, nous allons commencer par notre ordre du jour habituel, notamment définir un secrétaire ou une secrétaire de séance : Juliette Sabatier. Je vais donc faire voter cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Juliette Sabatier est donc notre secrétaire de séance.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Projet de délibération propre

**13 2022 06 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 24 janvier 2022**

**M. LE MAIRE** : Nous allons commencer par un projet de délibération propre, c'est l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 24 janvier dernier. Avant de le faire adopter, y a-t-il des corrections à y apporter ? Avez-vous relevé des choses particulières ? Je ne vois pas de remarques, donc je vais faire adopter le compte rendu du Conseil d'arrondissement.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le compte rendu du 24 janvier est adopté.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Projets de délibération soumis pour avis

**2021 DAJ 1 — Subvention et avenant n°3 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris**

**M. LE MAIRE** : Nous commençons par des projets présentés par Éric Offredo, premier adjoint.

**Eric OFFREDO** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est une délibération sur la convention pluriannuelle, mais une délibération qui revient chaque année. C'est ce qui nous permet de financer, de mettre en place un dispositif de consultations gratuites d'avocats en mairie d'arrondissement, un dispositif qui a été mis en place il y a déjà longtemps, car c'était en 1977, et qui, depuis 2017, est suivi par la Direction des Affaires Juridiques de la Ville. Donc des consultations d'avocats sont assurées et proposées aux usagers parisiens dans l'ensemble des mairies d'arrondissement, avec des consultations d'une durée de 3 heures. On peut accueillir jusqu'à 9 rendez-vous sur la base de 20 minutes par consultation.

Depuis 2017, l'offre de consultations a évolué afin de mieux répondre aux besoins des usagers. Tous les éléments du droit sont abordés, et effectivement, l'idée n'est pas de traiter forcément complètement les dossiers lors de ces entretiens, mais de renvoyer soit vers les Maisons de justice et du droit, soit vers les points d'accès au droit, soit vers des avocats « classiques », pour effectivement permettre aux usagers, aux Parisiennes et aux Parisiens d'avoir une assistance en matière juridique.

Chaque année, c'est plus de 10 000 personnes qui bénéficient de ces conseils juridiques gratuits, et pour 2022, l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris s'engage à renouveler l'affectation d'avocats généralistes et spécialisés, et assurer 1 728 permanences gratuites dans l'ensemble des mairies d'arrondissement. Donc, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention pluriannuelle de subventions avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris. Le montant de cette subvention est de 296 750 euros. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Éric. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération avant que je la fasse voter ? Je vous en prie, Monsieur Shoukry.

**Habib SHOUKRY** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, le budget d'un grand nombre de ménages parisiens est serré, il n'y a que peu de place pour les imprévus de la vie, surtout en ce moment avec les loyers élevés et la hausse du prix de l'énergie. C'est d'autant plus vrai dans notre arrondissement où nous avons plus de 40 % de logements sociaux, la moitié des ménages qui sont des célibataires et 10 % des familles monoparentales. La possibilité offerte aux Parisiennes et

aux Parisiens d'accéder à ces points d'accès au droit est une bonne chose, alors que les honoraires d'une première consultation peuvent très vite se chiffrer à plusieurs centaines d'euros.

**M. LE MAIRE** : Merci à vous pour l'approbation, si j'ai bien compris. Je vais donc la faire voter. DAJ 1, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2022 DU 21 — Vente à AXIMO de 8 logements, 1 débarras, 1 cave, représentant 11 lots de copropriété en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (4e, 11e, 13e et 17e)</b>
---

**M. LE MAIRE** : Toujours Éric Offredo.

**Éric OFFREDO** : Une vente de 8 logements, un débarras et une cave qui représentent 11 lots de copropriété. L'idée est donc de vendre du patrimoine de la Ville quand c'est possible, quand il y a des travaux d'aménagement importants à faire, à des bailleurs sociaux, pour les remettre dans le circuit de logement social. Donc le 13e arrondissement est concerné par une opération 45, avenue de Choisy. C'est dans un immeuble en copropriété, c'est un logement d'une petite surface, puisque c'est 27,55 m<sup>2</sup> exactement, qui représente 48 millièmes de la copropriété. C'est situé au 3ème étage, c'est un appartement de deux pièces, libre d'occupation, qui nécessite une réhabilitation complète puisqu'il ne propose même pas de WC. Il est envisagé, dans le cadre de cette délibération, qu'AXIMO fasse l'acquisition du lot ainsi que les toilettes communes adjacentes au logement. Compte tenu du coût des travaux, des possibilités d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et des subventions pouvant être accordées aux bailleurs sociaux, le prix de cession de ce lot est fixé à 3 000 euros du mètre carré habitable.

**M. LE MAIRE** : Cela permettra de sortir un logement de l'insalubrité. Monsieur Olivier.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : C'est une façon de voir. Vous vous douterez qu'on votera contre cette délibération, non pas pour ce petit sujet, il y en a d'autres dans cette délibération. C'est une fois de plus une façon de mettre le pied dans la porte dans une copropriété, et je ne doute pas qu'ensuite, cette copropriété, progressivement, deviendra quasiment intégralement sociale, comme beaucoup d'autres dans le 13e arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Ce serait intéressant de voir si le 17e a la même vision que vous. On verra, effectivement. Je vais faire voter cette délibération DU 21 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 33**  
**CONTRE : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MMES ESTIENNE ET STIBBE ET MM. OLIVIER ET SHOUKRY)**  
**ABSTENTION : 0**  
**M. COBLENCE NE PARTICIPE PAS AU VOTE**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**2022 DU 30 — Cession de lots de copropriété au sein d'un ensemble immobilier 153-161 rue Nationale (13e)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DU 30, il s'agit d'une cession de lots de copropriété, en l'occurrence en parking au 153, rue Nationale.

**Éric OFFREDO** : Je vais être un peu long, mes collègues, parce qu'il faut que je fasse un brin d'histoire pour que vous compreniez un peu d'où l'on vient et où l'on va. Le Conseil de Paris a été amené à se prononcer en 2017 sur la cession de plusieurs lieux de copropriété au sein d'un ensemble immobilier situé 153-161, rue Nationale. Pour situer, parce que tout le monde ne connaît pas forcément toutes les adresses, c'est cet immeuble rond qui a au rez-de-chaussée le Carrefour Market. Je ne ferai pas de publicité, mais cela vous permet de bien visualiser. Il y a aussi une concession automobile, nous allons y revenir puisque, effectivement, la concession automobile fait partie de cette délibération. Cela appartenait à la Ville, il y avait une gestion qui avait été confiée à la RIVP, par bail emphytéotique en 1972 pour 50 ans, on arrive bientôt à échéance. En 2017, une première cession a été faite par la Ville, mais est restée partielle. On n'a pas pu aller jusqu'au bout avec Bayard Automobile qui devait racheter une partie de ce patrimoine, la concession Hyundai, à l'époque, c'était Nissan, puis les parkings qui étaient en dessous. Je vous passe tous les détails, mais vous pourrez relire précisément tout ce qui est advenu. Il restait un parc de stationnement privé en sous-sol, dénommé « Des Alpes », 819 emplacements sur 6 niveaux de sous-sol, un rez-de-chaussée avec 3 lots commerciaux et 4 étages de bureaux. C'était l'intégralité. Il est resté en définitive des lots qui correspondaient à la concession automobile, le lot 1004, et des places de stationnement, lots 1014 à 1832, c'est-à-dire un parc de stationnement de 818 places avec 177 places en amodiation, 427 places louées et 231 places vacantes. Donc la Ville est restée propriétaire de ces lots en 2017, avec de gros travaux d'aménagement qui sont nécessaires, notamment la pose de Sprinkler qui est évaluée à 450 000 euros de travaux, et effectivement la société Bayard qui est restée locataire de la concession et d'une partie des parkings. La société Bayard, au départ, voulait acquérir l'intégralité. Du fait de son contentieux avec Nissan, puisqu'à l'époque, c'était Nissan qui était le groupe avec lequel était associée la concession Bayard, l'acquisition n'a pas pu avoir lieu. Cela a été remis, on est resté sur le dispositif précédent, donc en location. Maintenant, Bayard nous indique être en relation avec deux partenaires financiers, dont l'un envisage de reprendre l'usage actuel du parking automobile, alors que le second, la société Sodeval, envisage de transformer partiellement les parkings avec un usage d'entrepôt et de self storage, donc de pouvoir faire du stockage logistique, ce qui est très important quand on parle du dernier kilomètre.

Dans ce contexte, deux offres d'achat ont été transmises aux services parisiens par la société Bayard, la première pour le parking de 4,4 millions, et une autre par la société Sodeval pour la transformation partielle du parc de stationnement en locaux d'entretien, de self storage, et la restructuration des niveaux de parking. Cette transformation, même partielle, nécessite toutefois certains préalables sur lesquels nous serons particulièrement vigilants, notamment le maintien d'une offre de stationnements pour les locataires de la RIVP, parce qu'il y a une partie des locataires qui sont dans ces parkings. Les habitants d'un immeuble voisin géré par la RIVP, au 153, Nationale, ne possèdent aucun parking. Cette offre pourrait être maintenue dans les parkings immédiatement voisins également gérés par la RIVP. Il faut également l'accord de la copropriété pour faire évoluer le règlement de copropriété vers l'usage de self storage, et c'est effectivement rendu possible depuis le 24 novembre 2021, puisqu'un premier avis de principe favorable a été rendu. Puis, effectivement, le projet comporte une offre de stationnement à usage électrique et un déploiement de bornes de recharge électrique est envisagé sur le site, en sachant qu'il y en a déjà puisque Immobilière 3F en a déjà 8, la société Bayard possède déjà trois bornes de recharge électrique, en installe de nouvelles avec un super chargeur qui permet la recharge de plusieurs véhicules en même temps, et la société Sodeval prévoit d'installer une borne pour 20 véhicules et d'augmenter le nombre de bornes électriques selon l'augmentation des besoins.

Le Conseil de Paris est donc sollicité également pour donner pouvoir aux représentants de la Ville au sein de la copropriété pour voter dans le sens de l'obtention du permis de construire pour la transformation d'usage. Le dossier est prêt à être déposé. La concrétisation de ces préalables justifie la nécessité pour la Ville de Paris de passer dans un premier temps une promesse de vente sous conditions suspensives pour la réalisation de ces deux préalables lors du premier semestre 2022, puis après la levée de ces conditions, un acte de vente au 3e trimestre 2022, soit la période correspondant à celle du terme du bail emphytéotique, ce qui permettrait d'avoir un bail emphytéotique qui court jusqu'en octobre 2022. On tomberait juste au bon moment, et il n'y aurait pas besoin de repartir sur un bail avec la RIVP.

Sur le plan strictement financier, l'offre d'achat proposée au prix de 9,8 millions pour l'ensemble des lots est supérieure de plus de 50 % à celle qui avait été acceptée en 2017, ce qui serait plutôt une bonne affaire pour la Ville de Paris, puisque c'est lié à deux choses, à la fois à la maturation du projet et la programmation d'un usage alternatif de self stockage qui est sensiblement plus rémunérateur que celui de stationnement automobile. La cession sera réalisée au profit d'un groupement regroupant les sociétés Bayard Automobile et Sodeval, Bayard faisant l'acquisition du lot commercial pour 1,5 million, et Sodeval pour 8,3 millions. Le service local des domaines nous a donné un avis et a validé le prix de cession.

Donc, il est demandé au Conseil de Paris de bien vouloir autoriser le dépôt des demandes d'autorisation notamment d'urbanisme, autoriser le représentant de la Ville de Paris de voter en assemblée générale du syndicat de copropriété de l'ensemble immobilier 153-161 toutes les résolutions nécessaires au processus de réalisation de cette opération, et autoriser la cession des lots de copropriétés communaux 1004, correspondant au local commercial à usage de concession, et des lots 1004 à 1832 correspondants aux places de stationnement en sous-sol au groupement des sociétés Bayard et Sodeval au prix de 9,8 millions d'euros hors-taxes.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup pour cette présentation précise. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais commencer par Wilfried Bétourné.

**Wilfried BETOURNE** : Merci, Monsieur le Maire. Nous allons voter contre cette délibération parce que le groupe écologiste a toujours été attentif et vigilant concernant la cession du patrimoine de la Ville. Nous savons faire preuve de pragmatisme quand l'opération permet de procurer un service aux Parisiens et aux Parisiennes, comme c'est le cas dans la délibération précédente. Nous savons le voter. Sur cette délibération-ci, nous avons davantage de doutes. Nous ne sommes pas sûrs que d'autres activités n'auraient pas été possibles sur ce site, des activités potentiellement plus rentables à moyens et longs termes pour la Ville. Nous pensons par exemple au parking de livraison de vélos, un hub de rechargement électrique proposant des services connexes, et le concessionnaire auto en surface, peut-être qu'à terme, cette activité cessera d'avoir son intérêt et que d'autres activités pourraient être réalisées sur ce site.

Nous pensons aussi que, puisque notre majorité, et les Parisiens et les Parisiennes par leur vote, ont décidé de supprimer une place sur deux de stationnement de surface, il est important de conserver des parkings souterrains, même sous-occupés aujourd'hui dans le patrimoine de la Ville, pour pouvoir offrir un service à un coût plus abordable à nos concitoyens et nos concitoyennes que les parkings privés.

Nous pensons aussi que les évolutions du plan local d'urbanisme qui va devenir bioclimatique pourraient être susceptibles de rendre plus compliquée la création de nouveaux locaux parking en sous-sol, et qu'il pourrait être intéressant de conserver dans le patrimoine public quelque chose qui, de fait, dans le futur, pourrait relever de la rareté. Pour toutes ces raisons, nous allons voter contre cette délibération. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci. Jean-Baptiste Olivier avait demandé la parole.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit plutôt d'une belle opération pour la Ville, et Dieu sait si les finances de la Ville de Paris en ont besoin. Donc près de 10 millions d'euros, on va voter pour dans l'intérêt public. Je me demande seulement, puisqu'il y a, on a bien compris, une partie qui va être utilisée pour d'autres activités donc au détriment de places de stationnement, j'en déduis que cela veut dire qu'il y aura moins de places de stationnement offertes sur le 13e arrondissement et sur ce secteur, où il y a pourtant encore beaucoup d'activités économiques, de commerces. Je voulais savoir, puisque Monsieur Bétourné vient de sous-entendre qu'il y avait une sous-occupation, s'il y avait réellement une sous-occupation prouvée sur les dernières années ou si ce point m'avait échappé dans l'exposé des motifs, ce qui est possible. Mais nous voterons pour.

**Éric OFFREDO** : Je vais reprendre. Je n'ai plus le chiffre en tête précisément, mais effectivement, il y a une sous-occupation de ce parking. Ce qui est proposé, ce n'est pas de supprimer des places pour des gens qui les occupent et qui, du coup, se retrouveraient sans solution, puisque ce qui est proposé, c'est que les locataires qui sont aujourd'hui locataires de places de parking puissent trouver une place dans les locaux, dans les parkings environnants de la RIVP. Il y en a pas mal qui sont aussi vacants. On ne va pas se retrouver avec des gens qui aujourd'hui ont une place couverte et qui n'en auraient pas demain. Aujourd'hui, il y a 231 places vacantes sur 800, ce qui n'est quand même pas rien, plus de 25 %.

**M. LE MAIRE** : D'autres demandes d'intervention ? Pour tout vous dire, je trouve que cette délibération aurait pu être mieux accompagnée. Les choses auraient dû être mieux préparées, je vais me rapprocher de l'organisation du Conseil de Paris. J'entends qu'il y a une nécessité d'avancer vite pour faire coïncider les deux choses, mais l'information des locataires, en tout cas des titulaires de places de parking, je n'ai pas eu d'informations précises sur la façon dont elle avait été faite ou pas faite.

Je vais demander que l'on retire cette délibération au prochain Conseil de Paris. En tout cas, je vais la faire voter malgré tout. Je vais voter favorablement dans l'attente de ce dialogue, mais je suis un peu circonspect de la façon dont cela se passe. Je préfère vous le dire en toute transparence.

DU 30, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR** : 30

**CONTRE** : 8 (les 7 élus du groupe GEP 13<sup>e</sup> et M. PENG)

**ABSTENTION** : 0

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

<b>2022 DLH 61 — Réitération de garanties d'emprunts accordées pour le financement de divers programmes de création de logements sociaux demandée par l'Habitation Confortable</b>
--

**Éric OFFREDO** : C'est une délibération, comme j'ai l'habitude d'en présenter quelques-unes à chaque fois, qui est purement technique, c'est la réitération de garanties d'emprunts pour la création de logements sociaux demandée par l'Habitation Confortable. C'est suite à des délibérations entre 2016 et 2018 pour des créations de logements sociaux situés dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e et 18e arrondissements. La Ville a accordé sa garantie aux prêts PLA, PLAI+ et PLS pour financer ces projets. Pour des raisons opérationnelles, l'Habitation Confortable n'a pas pu souscrire ces prêts dans le délai des deux ans prévus aux termes des délibérations initiales. Les garanties accordées par la Ville sont donc caduques, et il nous est proposé de revoter, de maintenir ces garanties en les revotant.

Dans le 13e, on est concerné, je ne vais pas vous faire les autres arrondissements, par trois opérations. Une opération sur la réalisation d'une résidence étudiante située B1-B4, je ne joue pas à la bataille



navale, c'est le nom du lot sur la ZAC Paris Rive gauche. Le type de prêt, c'est un PLUS pour 10 597 085 euros, une durée totale de 42 ans avec une phase de préfinancement de 24 mois. Il est donc proposé de réitérer.

La deuxième opération, c'est le complément, c'est toujours sur le même lot B1-B4, pour la création de 15 logements supplémentaires par rapport à cette résidence étudiante, et là, le prêt pour lequel il est proposé d'apporter notre garantie, est de 1 184 998 euros, toujours sur 42 ans, avec une durée de phase de préfinancement également de 24 mois.

Enfin, la troisième réitération de garantie d'emprunt, c'est pour le programme du lot T10 A Sud de la ZAC Paris Rive gauche pour la création d'une résidence étudiante, et là, un type de prêt PLUS pour un montant de 8 028 502 euros, là encore pour une durée de 42 ans, et une durée de préfinancement de 24 mois. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur Olivier.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Merci. On va s'abstenir, non pas par rapport à ces projets qui concernent le 13e et qui concernent des résidences étudiantes bien utiles dans ce quartier, mais en solidarité avec d'autres arrondissements qui sont concernés par cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci, pas d'autres demandes d'interventions ? Je vais la faire voter. DLH 61, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

**POUR : 34**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 élus du groupe UDC13 (Mmes ESTIENNE et STIBBE et MM. OLIVIER et SHOUKRY)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

<b>2022 DFPE 6 — Subvention (166 142 euros), avenant n° 1 à l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance</b>
---

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux délibérations qui ont trait à la famille et à la petite enfance, on va commencer par la petite enfance avec la DFPE 6 pour l'association Arthur et Marine. Je laisse évidemment la parole à Johanne Kouassi.

**Johanne KOUASSI** : Merci, Monsieur le Maire. En effet, pour la DFPE 6, il s'agit de la subvention pour l'association Arthur et Marine qui gère un établissement d'accueil de 20 places situé Villa Newport. Le montant de la subvention pour cet établissement est de 100 090 euros. C'est une association avec laquelle on fonctionne extrêmement bien, et les familles sont satisfaites de la qualité de l'accueil.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je vais faire voter la DFPE 6. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2022 DFPE 15 — Subvention (1 897 324 euros), convention à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance**

**M. LE MAIRE** : DFPE 15, avec la Croix Rouge Française.

**Johanne KOUASSI** : En effet, c'est la subvention à la convention globale pour les 7 établissements d'accueil de la petite enfance qui sont gérés à Paris par la Croix-Rouge Française. Cela représente au total 341 places. Dans le 13e arrondissement, c'est la crèche située à la Butte aux Cailles qui accueille 45 enfants.

Je profite peut-être de la délibération pour faire aussi un point de situation. La dernière fois que j'ai présenté une subvention pour la Croix-Rouge, j'avais fait état de difficultés d'accueil liées au Covid et des difficultés de recrutement. On peut se réjouir collectivement que les choses se soient nettement améliorées depuis, puisque la Croix-Rouge a pu ouvrir sa section bébé au mois de septembre et une nouvelle responsable gère désormais l'établissement. Les choses vont dans le bon sens, et c'est bien de dire aussi des choses positives.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Johanne. Je vous en prie, Madame Estienne.

**Mireille ESTIENNE** : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste savoir quelle était la part du 13e et donc le montant. Je n'ai pas trouvé le montant de la subvention. Et par rapport également à l'année 2021, parce que je n'ai pas trouvé.

**Johanne KOUASSI** : C'est une bonne question, j'ai fait la même recherche. Je vais demander au service de préciser ce point-là, car cela ne figure pas très clairement dans la documentation. Après, peut-être d'une manière générale, pour que les choses soient claires, la façon dont sont calculées les subventions, c'est toujours une formule qui s'applique avec le nombre d'enfants, le volume d'heures. En tout cas, il n'y a pas d'exception à la règle pour cette subvention. Cela n'empêche que je dois en effet vous donner le montant, mais sachez qu'on applique à chaque fois la formule et qu'il n'y a eu aucune dérogation dans le cadre de cette subvention précisément.

**M. LE MAIRE** : Merci, je vais faire voter la DFPE 15. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2022 DFPE 46 — Subvention (51 222 euros) et avenant n° 1 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance, pour la crèche parentale Capucine et Papillons (13e)**

**M. LE MAIRE** : DFPE 46, Capucine et Papillons.

**Johanne KOUASSI** : Capucine et Papillons est la deuxième crèche parentale de l'arrondissement avec la crèche Pirouett'. Celle-ci est située rue Clisson et permet l'accueil de 18 enfants avec une implication forte des parents dans l'accueil des enfants, comme le prévoit le projet des crèches parentales. Il est donc proposé de voter une subvention d'un montant de 51 222 euros pour cette structure.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas de demandes d'intervention ? DFPE 46, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2022 DFPE 20 — Subventions (495 000 euros) à 3 associations avec conventions et avenant : faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs**

**M. LE MAIRE** : DFPE 20. Cette fois-ci, il s'agit de l'accompagnement de publics vulnérables, comme on dit pudiquement, dans le cadre des missions de la PMI.

**Johanne KOUASSI** : Exactement, il s'agit là plus précisément de toutes les actions qui sont menées autour du livre pour faire en sorte que les publics qui en ont besoin, et dès le plus jeune âge, puissent vraiment accéder à la lecture. Cela passe par des séances de lecture dans les centres de PMI pour l'ensemble de Paris, y compris pour les centres PMI du 13e. Des séances également de lecture dans les réseaux d'assistantes maternelles, et également en plus de ces interventions dans ces structures bien identifiées, des séances de lecture partagée donc dans le quartier Chevaleret/Bédier, à destination des familles. Il s'agit donc d'une subvention globale, si on détaille pour le 13e arrondissement, il y a une part dans les PMI. Pour les PMI, c'est 92 600 euros, 79 000 euros pour les réseaux d'assistantes maternelles, et 4 000 euros plus précisément sur les interventions qui se font au niveau du quartier Chevaleret/Bédier à destination des familles du 13e.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? DFPE 20, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2022 DFPE 41 — Subventions (190 000 euros), avec conventions et avenant, à 3 associations pour leurs actions visant à aider les parents à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DFPE 41, cela concerne cette fois-ci la délégation vie familiale.

**Johanne KOUASSI** : Pour cette dernière délibération petite enfance et famille, il s'agit cette fois de l'association le réseau Môm'artre, mais plus connu dans le 13e arrondissement sous le nom de Môm'Tolbiac, car Môm'artre, c'est vraiment le nom d'origine de l'association qui a été créée dans le 18e arrondissement qui a ouvert 6 antennes à Paris, notamment une dans le 13e arrondissement il y a quelques années. Je pense que vous voyez probablement le lieu. Il s'agit d'une antenne Môm'Tolbiac, située rue Jeanne d'Arc, qui permet vraiment d'apporter un appui aux familles du quartier Jeanne d'Arc et Clisson. Tout le projet de Môm'Tolbiac est de pouvoir proposer des activités en particulier culturelles, et avec la particularité de soulager vraiment les familles au quotidien, car il y a la possibilité que l'association aille chercher les enfants à la sortie de l'école pour ensuite les emmener dans les locaux de l'association pour qu'ils puissent pratiquer toutes ces activités d'éveil culturel. C'est une association qui est venue vraiment répondre à un besoin fort des familles. Le montant de la subvention est de 141 000 euros pour le réseau Môm'artre, pour l'ensemble des 6 antennes.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je vous en prie, Madame Estienne.

**Mireille ESTIENNE** : Merci, Monsieur le Maire. J'avais une question concernant a priori la nouvelle antenne qui est à Italie 2, parce que je crois qu'elle fait aussi partie du réseau Môm'artre.

**Johanne KOUASSI** : Pour moi, à ce stade, il n'y a pas d'antenne.

**Mireille ESTIENNE** : Il y a l'antenne principale qui est rue Jeanne d'Arc et il y avait un projet d'une antenne qui devait ouvrir à Italie 2 au 3e étage.

**Johanne KOUASSI** : Pour moi, le projet n'a pas abouti.

**Mireille ESTIENNE** : Il y a encore les panneaux.

**Johanne KOUASSI** : Cela a été envisagé à une époque, mais pour moi, le projet n'a pas été mené à son terme. Peut-être qu'il y a eu la communication à l'époque un peu prématurée. En tous les cas, ce n'est pas le cas, il n'y a pas du tout d'ouverture prévue.

**Mireille ESTIENNE** : Pour quelle raison ?

**Johanne KOUASSI** : Globalement, ce type de projet doit être financé par la Ville, par la CAF. Au moment où il y a eu un examen de ce projet-là, les services compétents, et donc les financeurs, ont estimé que le projet ne devait pas être conduit à son terme sous cette forme-là, tout simplement.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Entre-temps, on a construit un autre projet avec Moi et mes enfants, nous avons construit quand même pas mal de réponses très concrètes sur ces questions familiales. Cela dit, la vie est longue, il y en aura peut-être d'autres qui seront générés après.

Je vais faire voter cette délibération. DFPE 41, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2022 DASCO — 4 Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (183 136 euros)</b>
---

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux collèges et donc à Vincent Boulet. Nous commençons par des subventions pour travaux.

**Vincent BOULET** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, des subventions pour quelques travaux urgents dans certains des collèges du 13e que je vais vous détailler très rapidement. Cela concerne :

- Le collège Gustave Flaubert avec une mise aux normes SSI, notamment pour une porte coupe-feu à hauteur de 13 000 euros,
- Le collège Braque pour une mise aux normes de la porte de parking pour 2 000 euros,
- Moulin des Prés pour également une mise aux normes incendie, notamment sur la porte d'entrée à 6 000 euros,
- Thomas Mann pour un remplacement de la pompe en chaufferie pour 1 700 euros,

- Auxquelles sont adjointes également, dans cette délibération, des dotations pour permettre aux ouvriers professionnels, donc attachés aux collèges, qui assurent le premier niveau d'intervention pour des travaux simples et urgents, pour fournir pour chacun de ces ouvriers professionnels dans chacun des collèges du 13e, une dotation à hauteur de 1 175 euros pour acheter divers matériels et pour entretenir les locaux.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je vais la faire tout de suite voter. D'ASCO 4, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<p><b>2022 DDCT 5 — Subventions à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration</b></p>
---

**M. LE MAIRE** : Nous abordons maintenant la partie intégration de la délégation de Vincent Boulet, il s'agit de la DDCT 5.

**Vincent BOULET** : Effectivement, Monsieur le Maire, il s'agit de subventions, plus exactement de reconductions de subventions pour différentes associations qui interviennent dans le domaine de l'apprentissage du français. Nous savons tous à quel point c'est un sujet important, et le rôle clé de l'apprentissage de la langue pour l'intégration dans la cité pour l'accès au droit, à l'emploi, à la santé. Il y a de nombreux acteurs dans le 13e qui interviennent sur cette problématique.

Dans la délibération, il est donc proposé d'accorder :

- 3 000 euros à l'association des Amis de la Bienvenue pour réaliser des ateliers sociolinguistiques, c'est-à-dire d'apprentissage de la langue orientée vie quotidienne et également pour animer des ateliers périscolaires,
- au Réseau Alpha bien connu dans le 13e, d'accorder 17 000 euros pour poursuivre ses activités d'apprentissage du français en lien avec l'équipe de développement local pour les quartiers prioritaires, en sachant donc que le Réseau Alpha participe au réseau Eiffel de la Ville de Paris qui est chargé de coordonner le travail des différents acteurs de l'apprentissage du français, notamment à visée professionnelle à l'échelle parisienne et qui tient donc différentes permanences, notamment au pôle emploi de la rue Daviel ou encore au centre Paris Anim' de la Poterne des peupliers pour orienter le public intéressé pour suivre ces cours de français,
- 1 500 euros pour l'association Alphabétisation et Accompagnement des Ressortissants d'Afrique de l'Ouest qui donne des niveaux d'un cours de débutant A1 et A2 selon la classification des langues pour permettre à celles et ceux qui suivent ces cours d'accéder aux centres municipaux de cours pour adultes de la Ville,
- 4 000 euros pour Alpha IV qui assure aussi des ateliers sociolinguistiques notamment pour préparer le diplôme d'enseignement de la langue française, le DELF, et qui donne des ateliers qui sont hébergés à la paroisse Saint-Hippolyte,

- 7 500 euros pour FLE & Compagnie qui s'adresse aux publics en grande précarité et âgés, notamment pour les personnes originaires de Chine et d'Asie du Sud-Est. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Vincent Boulet. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? DDCT 5, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2022 DASES 39 — Subventions (222.140 euros), conventions et avenants avec douze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits**

**M. LE MAIRE** : Je laisse tout de suite la parole à Juliette Sabatier. Il s'agit d'une annonce d'une série de conventions et avenants pour des associations d'accès aux droits.

**Juliette SABATIER** : Je vous remercie. Bonsoir à toutes et à tous. Nous restons dans un sujet assez connexe à celui que Vincent Boulet vient d'exposer, avec effectivement des subventions et conventions. Subventions à hauteur d'un peu plus de 222 000 euros à destination d'associations œuvrant dans l'accès aux droits qui concernent 12 associations dont 7 dans des quartiers Politique de la Ville, ce qui n'est pas le cas pour nous, puisque nous sommes concernés au titre d'une subvention à accorder au Mouvement pour la Réinsertion Sociale, une association qui soutient et aide les sortants de prison. Cette association est domiciliée dans le 13e, mais je dois préciser que ces actions ne sont que peu matérialisées dans le 13e, sa permanence physique étant dans le 11e arrondissement. Il s'agit de reconduire ici le montant de la subvention de financement qui est de 30 000 euros annuels, et je vous précise enfin que cette association a une action sur différents niveaux, dans différents domaines qui vont de l'hébergement aux démarches administratives, à l'accompagnement vers la santé et bien évidemment à la réinsertion dans le but d'éviter la récidive.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Donc je vais la faire voter tout de suite. DASES 39, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2022 DAE 10 — Subvention (27 000 €), et avenants aux conventions établies entre ETCLD (10ème) et la Ville de Paris, puis entre la Ville de Paris, EBE, 13 Avenir et ETCLD (13e)**

**M. LE MAIRE** : Caroline Millet va maintenant présenter la DAE 10 qui concerne 13 Avenir et le dispositif Territoires Zéro Chômage.

**Caroline MILLET** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. C'est une subvention de 27 000 euros et les avenants aux conventions établies entre l'ETCLD du 10e et la Ville de Paris, puis entre la Ville de Paris et l'EBE 13 Avenir du 13e. La Ville de Paris déploie depuis 5 ans l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans le sud-est du 13e arrondissement au profit des habitants des quartiers prioritaires Oudinet/Chevaleret et Bédier/Boutroux. Dans le sud-est du 13e arrondissement, 330 personnes en situation de chômage de longue durée sont concernées par la démarche expérimentale. Le déploiement opérationnel du projet est réalisé par 13 Avenir, l'EBE du territoire, une association loi 1901 créée par les associations Aurore, Armée du Salut, Travail & partage, Téla 13, la Régie du quartier. Fin 2021, 13 Avenir comptait un effectif de 58 employés conventionnés auxquels s'ajoutaient 7 employés non

conventionnés. En valorisant les compétences de chacune et chacun, 13 Avenir déploie une grande diversité d'activités qui, toutes, facilitent le quotidien des habitants, des entreprises et des acteurs locaux, renforcent la cohésion sociale et dynamisent le tissu économique et social.

Donc le présent projet de délibération a pour objet la signature des avenants semestriels respectifs aux conventions mentionnées ci-dessus. Ces avenants renouvellent l'engagement de la Ville de Paris pour le premier semestre 2022 en prenant la base de calcul issue des décrets numéro 2021-17 42 du 22 décembre 2021, modifiant le décret n°2021-863 du 30 juin 2021. Considérant les recrutements effectués pour l'année 2022, les perspectives de développement annoncées pour 2022 et le report à nouveau constaté fin 2021, la Ville de Paris propose ainsi de s'engager à verser une subvention complémentaire de 27 000 euros à l'association ETCLD pour accompagner la prolongation de l'expérimentation.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous informe que cette semaine, nous recevrons une délégation de Belgique, après avoir reçu énormément de délégations franco-françaises. On est en train d'exporter cette expérimentation à l'extérieur de nos frontières qui, j'espère, ne va plus se contenter d'être une expérimentation.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vais la faire voter tout de suite. DAE 10, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2022 DDCT 17 — Financement d'emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 444 829 euros à 69 associations)</b>
---

**M. LE MAIRE** : Je laisse maintenant la parole à Marie-Pierre Marchand. Il s'agit du financement des emplois d'adultes relais dont vous avez maintenant l'habitude. DDCT 17.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit du financement d'emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires, puisque c'est un dispositif consacré aux quartiers populaires, pour un montant de subvention de 444 829 euros destinés à 69 associations. Il s'agit effectivement d'une première tranche pour cette année. Le dispositif d'adultes relais, effectivement, vous le connaissez, c'est un dispositif national qui permet à l'État de financer des postes dédiés aux associations dans les quartiers populaires. Chacun sait que les moyens humains sont absolument essentiels, et ces postes sont destinés à des activités de médiation sociale, culturelle. Ils sont extrêmement importants pour faire vivre nos associations. Puisque ce sont des financements qui peuvent aller jusqu'à 80 % des postes, la Ville de Paris a décidé de cofinancer pour partie la part d'associations de façon à être aux côtés de ces associations.

Pour le 13e, il s'agit donc d'un financement global de 43 475 euros destinés à 9 associations de notre arrondissement. Je ne fais que vous lister, ce sont des associations qui reviennent régulièrement et qui font vivre nos quartiers. Elles sont différentes de taille, d'activités et de quartier. Il s'agit de :

- L'association Science, Technologie et Société, ASTS, qui gère la Maison de la médiation numérique,
- Les Ateliers Pluriculturels, une petite association qui travaille sur les biens culturels notamment avec la communauté chinoise,

- Le Centre Alpha Choisy qu'on ne présente plus,
- Courant d'Art Frais,
- Droits d'urgence, que l'on a évoquée pour le PAD 13,
- La Compagnie à l'Affût,
- La Guinguette Pirate, qui est connue pour ses activités culturelles et qui travaille aussi sur des actions de médiation culturelle avec des quartiers de la politique de la ville,
- Le réseau Môm'artre présenté précédemment.

Par rapport à d'autres années, on monte vraiment en charge sur la question des adultes relais, et c'est une très bonne chose. Je vous demande donc de bien vouloir accepter cette subvention.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je vais prendre d'éventuelles prises de parole, s'il y en a.

Je vais pouvoir faire voter la délibération tout de suite. DDCT 17, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<p><b>2022 DAC 4 — Subventions (515.000 euros) à la Société coopérative d'intérêt collectif De rue et de cirque (13e) et avenant à convention</b></p>
---

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer à une délibération culturelle, c'est Philippe Moine qui va la présenter. Il s'agit de De rue et de cirque qui va enfin pouvoir ouvrir son lieu rue Watt.

**Philippe MOINE** : Il s'agit de la subvention annuelle attribuée à 2r2c, la Compagnie De rue et de cirque, qui déploie ses activités bien au-delà du 13e arrondissement, même si son siège est dans le 13e. Donc actuellement rue Louise Weiss, et comme le Maire vient de le rappeler, la compagnie va pouvoir s'installer dans les locaux qui lui sont attribués rue Watt, la Fabrique artistique de la rue Watt qui avait malheureusement été gravement endommagée après un incendie qui a éclaté en 2019. C'est seulement maintenant que 2r2c va pouvoir utiliser les locaux. La programmation est comme d'habitude organisée autour de deux temps forts au printemps, donc le Printemps dans l'espace public, et à l'automne avec le Village de Cirque sur la pelouse de Reuilly, ce qui permet à chaque fois à 2r2c de faire travailler de nombreuses compagnies et d'accueillir un public nombreux.

Il y a également des participations à divers projets comme l'Art pour grandir ou l'Olympiade culturelle. C'est une association qui est bien connue de nous, qui est toujours très impliquée dans les projets de la Ville. Un acompte avait déjà été voté à la fin de l'année dernière de 306 000 euros et donc un complément de 209 000 euros est proposé cette fois-ci pour porter le total de la subvention à 515 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, cela va être un beau lieu. On l'espère en tout cas vivement. Il avait failli ouvrir une première fois et un incendie, je vous le rappelle, avait empêché son ouverture. On y arrive maintenant enfin, mais j'espère que cela va leur permettre de rayonner dans l'arrondissement et évidemment bien au-delà. Cela va être un lieu très sympathique et utile.



Je ne vois pas de demandes d'intervention, je vais peut-être faire voter ce complément de subvention tout de suite. DAC 4. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2022 DAC 362 — Subventions (47.400 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie**

**M. LE MAIRE** : Nous arrivons à la dernière délibération avant une série de vœux. C'est Alexandre Courban qui la rapporte. Il s'agit de la DAC 362, et cela concerne la FNACA.

**M. COURBAN** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. En cette année du 60e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, il nous est proposé comme chaque année d'attribuer une aide entre autres au comité du 13e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, la FNACA. Concernant le 13e arrondissement, il nous est proposé d'attribuer une aide de 1 000 euros. Chacun et chacune d'entre nous connaissent Annick Sicart et Jean-Michel Molé, qui coprésident le comité du 13e de la FNACA, et qui bien évidemment participeront avec nous le 19 mars prochain à la cérémonie organisée en hommage aux 38 morts en Algérie, Maroc et Tunisie qui résidaient dans le 13e arrondissement. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Alexandre Courban. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas.

Je vais faire voter cette subvention. DAC 362, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, évidemment, je vous en remercie.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### Vœux

**V13 2022 11 — Vœu relatif à la pose d'une plaque visant à rappeler le souvenir de l'imprimerie sise 88, boulevard de l'Hôpital et de son activité clandestine durant la Seconde Guerre mondiale déposé par Jérôme COUMET, Alexandre COURBAN et les élus de la majorité municipale**

**M. LE MAIRE** : Toujours Alexandre Courban pour présenter le premier vœu. Il s'agit d'une proposition de pose de plaque concernant l'imprimerie clandestine qui existait au 88, boulevard de l'Hôpital.

**M. COURBAN** : Merci, Monsieur le Maire. Si vous me le permettez, je ferai un petit détour, puisque nous sommes aujourd'hui le 7 mars 2022. Il n'aura échappé à personne qu'il y a 80 ans, jour pour jour, le conseiller municipal communiste René le Gall, qui avait été élu 7 ans auparavant dans le quartier Croulebarbe, était fusillé comme otage par les troupes d'occupation à la suite de deux actions de la Résistance armée contre les nazis à Dijon, et nous lui avons rendu hommage dans l'après-midi au square qui porte son nom. Quelques semaines auparavant, une autre forme de résistance prenait forme dans le 13e arrondissement, une résistance intellectuelle, puisque c'est boulevard de l'Hôpital, dans une imprimerie qui n'était pas du tout destinée au départ à faire de l'édition, que les 350 premiers exemplaires de l'édition originale du « Silence de la mer » ont été imprimés. Il vous est donc proposé qu'une plaque soit apposée sur la façade de l'immeuble pour rendre hommage aux résistantes et résistants, toutes

celles et tous ceux qui ont participé à la fabrication et la distribution de ce livre considéré comme l'un des symboles de la résistance intellectuelle au cours de la Seconde Guerre mondiale, donc imprimeurs, brocheuses, intermédiaires nécessaires à la circulation d'ouvrages, etc. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des conseillers qui souhaitent intervenir sur ce vœu qui, je pense, va nous rassembler ? Je ne vois pas de demandes d'intervention, donc je pense que cela va faire l'unanimité. En tout cas, je l'espère.

Vœu n°11, je vais le faire voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Évidemment, on va essayer d'associer des scolaires dans la mesure du possible pour cette action mémorielle. C'est toujours assez intéressant d'ailleurs de voir ce que cela provoque chez les scolaires que nous associons dans nos commémorations.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>V13 2022 12 — Vœu relatif au projet de fermeture de classe à l'école maternelle 140, rue Léon-Maurice Nordmann déposé par Jérôme COUMET, Emmanuel COBLENCE et les élus de la majorité municipale</b>
---

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer à un autre vœu. Il est présenté cette fois-ci par Emmanuel Coblence et concerne l'école 140, rue Léon-Maurice Nordmann.

**Emmanuel COBLENCE** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est un vœu relatif au projet de fermeture de classe pour la maternelle 140, rue Léon-Maurice Nordmann qui a été proposée très récemment par le Conseil Départemental de l'Éducation nationale. Quelques mots simplement pour vous dire que les fermetures de classes qui sont proposées par le Rectorat à l'Académie de Paris sont des choses qui, évidemment, peuvent arriver, qui arrivent d'ailleurs dans la plupart des arrondissements chaque année compte tenu de la baisse de la démographie scolaire que nous observons dans tout Paris, même si un peu moins dans le 13e ces dernières années. Donc un processus tout à fait normal de discussion, de dialogue sur les moyens que nous avons avec l'Éducation nationale et le Rectorat. Ici, cependant, la situation est très particulière, ce qui nous a amenés à proposer ce vœu relatif donc à cette fermeture de classe.

Qu'y a-t-il de particulier dans cette situation ? Eh bien que l'école Maurice Nordmann, dont le secteur est immédiatement frontalier, juxtaposé avec le secteur d'une école maternelle du 5e arrondissement, les évolutions démographiques de ces deux secteurs sont d'ailleurs assez proches, plutôt avec une tendance baissière. Les indices de position sociale de ces deux écoles sont également assez comparables. Que s'est-il passé ? Nous avons pu établir que la commission des dérogations de la mairie du 5e arrondissement avait accordé, sur les trois dernières années scolaires, 2019, 2020 et 2021, pas moins de 17 demandes de dérogation d'enfants qui sont normalement scolarisés sur le secteur Nordmann.

Pour rappel, pour ceux qui ne sont pas familiers des processus et des commissions de dérogation, les arrondissements pour lesquels la demande est sortante ne sont pas consultés, c'est-à-dire que c'est bien à la mairie du 5e arrondissement en commission de dérogation qu'appartient le dernier mot, sans nous en informer, de savoir s'ils acceptent ou non ces demandes de dérogations. Bien sûr, 17 demandes de dérogation acceptées, dont 13 dérogations acceptées sur la seule école maternelle du 22, rue des Lyonnais dans le 5e arrondissement, ce n'est pas une bonne politique, et cela ne correspond pas à des

demandes acceptables compte tenu des motifs habituels qui peuvent conduire à accepter une dérogation.

Je tiens à signaler par ailleurs que de l'ensemble des arrondissements centraux de Paris, cette école du 22 rue des Lyonnais est la seule école qui se voit proposer une ouverture de classe pour l'année prochaine, qui vient donc en effet miroir immédiat de la fermeture de classe proposée sur le secteur Nordmann. Je m'en suis ouvert à ma collègue du 5e arrondissement qui reconnaît le phénomène, qui nous indique qu'on ne l'y reprendra plus, mais en tout cas, le mal est fait.

Ce vœu, pour conclure, Monsieur le Maire, propose trois choses :

- D'abord que l'Académie de Paris puisse tenir compte de cette situation tout à fait insolite et renonce à la fermeture de classe à l'école maternelle Nordmann pour la rentrée 2022,
- Que la commission des dérogations scolaires de la mairie du 5e arrondissement cesse d'accorder ces dérogations injustifiées à des élèves qui résident dans le 13e, qui doivent donc normalement être scolarisés dans le 13e,
- Enfin, que la Ville de Paris, dans son ensemble, puisse mettre en place rapidement, si possible, dans le cadre de dérogations scolaires qui sont demandées d'un arrondissement vers un autre, a minima un processus qui permette une information de la commission des dérogations de l'arrondissement d'origine.

**M. LE MAIRE** : Pour ajouter quelques mots, il faut dire que la situation est tellement caricaturale qu'il fallait marquer le coup. Merci d'avoir obtenu ces informations. Arriver à fermer une classe chez nous pour en ouvrir une à côté dans le 5e, tout cela sur fond de dérogations qui ne sont pas acceptables ; à l'intérieur de l'arrondissement, elles n'auraient pas été acceptées pour la plupart d'entre elles, tout cela sur fond de grandes ascensions de la montagne Sainte-Geneviève, parce que « si j'arrive à mettre mon enfant en maternelle rue des Lyonnais plutôt qu'à Maurice Nordmann, peut-être que 15 ans, plus tard, mon enfant arrivera à accéder au lycée Henri IV. On connaît le processus très absurde. Je ne vois pas de différence de niveau entre la maternelle des Lyonnais et la maternelle Nordmann, sachant que ma fille était à Nordmann, je vous rassure, on habitait à côté, il n'y avait pas de dérogation. Je trouve cela quand même très absurde.

Peut-être qu'il conviendrait au passage, je le dis sans acrimonie particulière pour nos collègues du 5e, ce n'est pas le sujet, mais ce serait sans doute judicieux de revoir un peu les processus de dérogation entre arrondissements, parce que c'est de cela aussi dont il est question, et pas uniquement des acceptations malencontreuses. Cela fait plusieurs fois qu'on le dit, d'ailleurs, qu'on voit des dérogations qui ne nous semblent pas acceptables. J'entends que cette fois, elle a dit qu'on ne l'y reprendrait plus, mais j'attends de voir. En tout cas, c'est le processus qui gagne à être revisité. C'est donc l'occasion de ce vœu.

Je remercie Emmanuel Coblenca, d'ailleurs, d'avoir posé ce problème aussi dans l'instance de l'Éducation nationale appropriée. Au passage, l'Académie de Paris n'est pas revenue sur la fermeture de Nordmann. Il ne peut pas y avoir une prime aux choses qui sont faites de travers. On le dit clairement, mais posons le problème, et j'espère qu'il sera entendu et qu'à l'avenir, on évitera de multiplier ce type de dérives. Quand il y a beaucoup d'élèves, ça va, quand chacun se bat pour éviter des fermetures, c'est encore plus visible. C'est vraiment très problématique. Je voulais juste ajouter quelques mots là-dessus, pour éviter que l'on se retrouve dans les années qui viennent dans le même type de dérives.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Olivier.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Merci, Monsieur le Maire. On va voter favorablement ce vœu qui vient en soutien d'une école et d'une équipe éducative de qualité, d'enseignants qui sont très engagés. C'est vrai que cela peut paraître injuste de fermer cette classe. Maintenant, ce n'est pas la seule classe qui ferme dans les écoles du 13e. On parle de celle-là, mais il y en a d'autres. Et puis, sur le cas particulier, il s'agit d'un dysfonctionnement du fonctionnement de la Ville de Paris, puisque c'est une ville. C'est quand même dommage qu'entre deux maires d'arrondissements limitrophes, on arrive à une situation aussi abracadabrante. C'est peut-être, je crois, au niveau des maires, de plus se parler pour ne pas arriver à cette situation de fermeture d'un côté et d'ouverture de l'autre.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Peng.

**Chang Hua PENG** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je pense que la fermeture d'une classe est toujours quelque chose qui est difficile dans une école et pour les riverains. Je veux prendre la parole pour dire aussi qu'il y a un constat qui n'apparaît pas dans ce vœu, il y a beaucoup de Parisiens qui quittent Paris, malheureusement, et dans certains quartiers, il y a un vieillissement de la population qui fait que démographiquement, en réalité, dans presque tous les quartiers, on manque d'enfants au niveau des inscriptions chaque année. Je souhaite attirer l'attention sur cette problématique. Je sais que par exemple les gens de ma génération, qui sont parisiens de naissance, pour des raisons liées au confort de vie, préfèrent quitter Paris. Ce phénomène est accentué par le télétravail et la séquence du Covid que l'on vient de vivre. Je suis assez inquiet par rapport à ce phénomène de démographie, malheureusement, il n'apparaît pas forcément dans ce vœu. Il aurait peut-être pu apparaître aussi cette considération-là, donc je voulais faire cette remarque concernant ce vœu. Je m'abstiendrai sur le vote.

**M. LE MAIRE** : J'entends ce que vous dites, Monsieur Peng, mais en l'occurrence, il ne s'agit pas de cela dans le cas présent. Le chiffre que vous a donné Emmanuel Coblenç, 17. Et s'il y avait 17 enfants de plus à Maurice Nordmann, il n'y aurait pas de fermeture. C'est assez simple. Oui, il faut être attentif à tous les phénomènes, évidemment, les journaux en ont fait état à Paris, et d'ailleurs dans tous les centres-villes. Il y a eu un certain nombre de départs des grandes métropoles à la suite de la crise sanitaire. Il faudra analyser cela d'ailleurs, finement : ce qui relève du coup de tête, ce qui relève d'aller prendre le vert, ce qui relève du télétravail avec des choses plus systémiques, avec des gens qui ont la possibilité de passer la moitié de la semaine ailleurs que dans la commune du lieu de travail. On regardera cela, mais en l'occurrence, là, il ne s'agit pas de cela.

Pour rebondir sur ce qu'a dit Monsieur Olivier, je l'ai dit clairement dans mes propos, oui, il y a un problème aussi de fonctionnement parisien, en tout cas de faire en sorte que les mairies d'arrondissement puissent se rapprocher plus aisément. La moindre des choses, c'est que nous soyons consultés, informés, et que notre avis puisse d'ailleurs être pris en compte, comme cela se fait à l'intérieur de l'arrondissement. Pour ce qui est des dérogations, ce n'est pas toujours aisé, ce n'est pas toujours simple, car il y a des pressions des familles qui veulent le meilleur pour leur enfant, ce que je peux entendre. Mais nous, dans le cas présent, pour les dérogations, on fait en sorte avec Emmanuel Coblenç, plus lui que moi d'ailleurs, qu'il y ait un équilibre sociologique entre les différentes écoles, et c'est pour cela qu'il y a beaucoup de parents à qui l'on dit non sur les demandes de dérogation. Entre arrondissements, il n'y a rien. Il n'y a pas de régulation. On demande aussi par ce vœu, nous profitons de cette situation particulière pour demander une régulation.

J'ai vu que Jean-Noël Aqua avait demandé la parole entre-temps.

**Jean-Noël AQUA** : Vraiment très rapidement, nous voterons bien évidemment ce vœu. Je l'avais soutenu aussi au CDEN avec Emmanuel sur la non-fermeture de certaines classes.

Juste trois mots sur le contexte global. Effectivement, les représentants du gouvernement nous disent qu'il y a une baisse de la démographie, qu'il faudrait donc se satisfaire sur Paris d'un jeu à somme nulle puisque l'Académie n'ouvre aucun poste, et que si nous voulons ouvrir à certains endroits, puisqu'il y a des besoins supplémentaires, il va falloir en fermer à d'autres, et si nous voulons un corps de remplaçants, puisque manifestement, cela faisait longtemps que nous disions qu'il y a un manque criant de remplaçants, enfin, cela apparaît après je ne sais pas combien d'années. Forcément, pour avoir des remplaçants, on va fermer des classes. Le contexte global, c'est quand même un contexte où l'on supprime globalement des postes depuis 5 ans. Cette année, c'est un jeu à somme nulle, et la baisse de la démographie ne doit pas cacher les besoins des enfants. Quand on discute avec les professeurs, c'est apparu dans la Caisse des écoles, les besoins des enfants ont explosé. Ils ont besoin de beaucoup plus de suivi aujourd'hui après le Covid. Beaucoup ont décroché, beaucoup sont en difficulté, des difficultés qui se sont accumulées, qui s'accumulent d'une année sur l'autre sur les deux ans du Covid. Il y aurait donc besoin, au contraire, d'investir. Ce jeu à somme nulle, sous couvert de « finalement la démographie baisse », c'est un jeu un peu de Tartuffe. Aujourd'hui, il y a des besoins supplémentaires dans l'éducation qui ne sont pas couverts par la politique globale. Cela étant dit, évidemment, dans ce jeu à somme nulle que l'Académie et donc le gouvernement nous imposent, évidemment, la pratique faite dans le 5e n'est absolument pas justifiable, pas justifiée. J'entends Monsieur Olivier qui souligne qu'il y a un problème de communication, et donc j'espère que dans le cadre de sa famille politique, il fera en sorte que les représentants du 5e arrondissement, à l'avenir, nous transmettent ces informations, permettent et écoutent un tout petit peu ce que les autres arrondissements peuvent dire, puisqu'il s'agit que, dans les deux sens, on s'écoute. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Bien, je vais faire voter ce vœu. Pardon, Monsieur Shoukry, je n'avais pas vu que vous demandiez la parole.

**Habib SHOUKRY** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je voulais juste faire un commentaire, une remarque, non pas par rapport à ce vœu que nous voterons, mais pour vous dire que notre voisin du 14e rue d'Alésia a une problématique de fermeture de classe, et que c'est vraiment en face de notre arrondissement. Probablement, si nous avons des difficultés à recevoir des élèves, je pense à la maternelle Wurtz ou Boussingault, peut-être nous pourrions travailler avec le 14e pour les aider à avoir des élèves et qu'ils ne ferment pas de classes. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : J'entends ce que vous dites, mais d'abord, on travaille bien avec le 14e, justement, quand il y a des problèmes de dérogations de ce type, on se parle. Mais en tout cas, cela me paraît difficile justement de dire : « Vous manquez de trois enfants », même à l'intérieur du 13e, « on va vous les donner ». Cela ne se passe pas comme cela, et je ne pense pas que cela doive se passer, tout simplement, comme cela. Encore une fois, il y a d'abord une proximité géographique à respecter, ensuite, il y a des équilibres sociologiques, et les bambins ont leurs propres amis. En maternelle, évidemment, cela ne se présente pas de la même façon, mais en élémentaire... Ce n'est pas un jeu de petits pois, on travaille sur une matière où l'on doit prendre en compte tous les avis, mais aussi faire respecter un certain nombre d'équilibres. Mais évidemment, avec le 14e, il n'y a aucun souci, on travaillera autant que de besoin avec eux. Je vais faire voter ce vœu numéro 12 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 (M. PENG)**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**V13 2022 13 — Vœu relatif à la découverte de dioxines à des taux anormalement élevés autour de l'incinérateur d'Ivry Paris XIII déposé par Jérôme COUMET, Wilfried BETOURNE et les élu.e.s de la majorité municipale**

**V13 2022 14 — Vœu relatif aux rejets du SYCTOM déposé par Chang Hua PENG**

**M. LE MAIRE** : Deux vœux concernent l'incinérateur Ivry Paris XIII du Sycotom. Pour tout vous dire, on y a travaillé collectivement au sein de la majorité municipale. Dès qu'il y a eu la publication de cet article, en l'occurrence l'association a préféré saisir la presse directement et pas nous saisir, ni le Sycotom ni les municipalités concernées, dont acte, mais ce n'est pas pour autant que l'information qu'elle a délivrée n'a pas attiré non seulement notre attention, mais en plus, nous avons souhaité évidemment y donner une suite. Nous avons demandé très rapidement, je parle des maires concernés par la proximité à la fois du Sycotom, mais aussi par les analyses qui ont été faites, une réunion de travail qui a duré d'ailleurs une demi-journée, donc cela a été fait avec sérieux. Pas uniquement avec le Sycotom mais aussi avec les pouvoirs publics, les services de l'État qui sont chargés de contrôler le Sycotom. Donc nous avons demandé la présence de la préfecture du Val-de-Marne et des différentes directions de l'Etat qu'elle représente, parce que cela dépend de la préfecture du Val-de-Marne, même si c'est à la frontière de nos deux territoires. Donc, on a travaillé justement pour demander un certain nombre de choses. Le vœu en fait d'ailleurs état, cela rejoint des préoccupations collectives, puisque ces préoccupations ont été faites également par d'autres élus, par les différents vœux qui ont été présentés. Donc je propose qu'on les présente, je vais laisser la parole à Wilfried Bétourné, mais aussi que l'on parle du vœu de Monsieur Peng en même temps, puisqu'il s'agit du même sujet. Je suggérerais si possible qu'on essaie de se regrouper sur un même vœu, cela me semble de bonne politique, en respectant évidemment les instances qui existent. Dans les demandes que nous avons formulées, nous avons demandé qu'il y ait une réunion extraordinaire du comité du Sycotom, qui rassemble au passage 90 élus, de mémoire, je ne me souviens plus du chiffre précis mais je ne crois pas me tromper, des différentes collectivités représentées. Inutile de dire que les décisions sont assez largement partagées. Au final, il n'y aura pas de réunion extraordinaire du Sycotom, puisqu'il y a d'autres délibérations à adopter, mais ce sera présenté à la prochaine réunion du Sycotom, comme demandé. Je dis cela parce que c'était une des demandes de Monsieur Peng, ce comité extraordinaire.

Donc je laisse tout de suite la parole à Monsieur Bétourné puis à Monsieur Peng, ensuite, on entamera la discussion.

**Wilfried BETOURNE** : Merci, Monsieur le Maire. Concernant ce vœu, on va dire qu'il a pour finalité d'apporter notre soutien en tant qu'instance de démocratie représentative aux demandes qui ont été formulées par les maires des différentes communes concernées suite au rapport de cette ONG qui montre des niveaux élevés de dioxines supérieurs à ceux rencontrés lors des études précédentes réalisées à la demande du Sycotom, et supérieurs aux taux normaux autorisés. Nous avons besoin aussi, au travers de ce vœu, d'avoir un engagement de l'État sur le calendrier pour la réalisation de ces contre-expertises. L'ARS s'est engagé à les faire, dont acte, mais il faut qu'elles soient réalisées rapidement. Il est indispensable que nous puissions savoir si ces niveaux de dioxines sont réellement présents dans l'environnement de manière large autour de l'incinérateur. Nous avons besoin de savoir quelle est la source, ou quelles sont les sources, d'émission de ces dioxines. Je pense qu'il y a encore le doute qui subsiste sur leur origine, et il faut maintenir ce doute jusqu'à ce que cette contre-expertise ait eu lieu, et qu'on puisse en déterminer l'origine. En tout état de cause, si ces sources d'émission ou cette source d'émission est toujours en activité et produit toujours cette pollution, il est indispensable aussi qu'il y ait un engagement fort pour que cette pollution s'arrête immédiatement vu les effets sur la santé des dioxines.

Sur le fond, il n'y a pas de motifs d'affolement, le principe de précaution impose tout de même que nous informions la population des risques présents, même faibles et limités. C'est ce qui a été fait, mais il est

important de le rappeler. Je pense aussi que pour rétablir la confiance pleinement, il est indispensable que toutes les parties prenantes, et notamment le collectif 3R qui est à l'origine de la demande de ces mesures par Toxic Watch, aient accès aux informations qu'elles demandent. Il est indispensable à plus large échelle que nous ayons aussi une réflexion sur les mesures, la manière dont les mesures sont réalisées dans les installations classées à risque environnemental. Que les industriels financent ces mesures nous apparaît une bonne chose et indispensable, mais peut-être qu'une autorité indépendante soit garante de ces mesures et de leur fiabilité et ôte tout soupçon de conflit d'intérêts serait une bonne chose à l'avenir. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci. Monsieur Peng.

**Chang Hua PENG** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Effectivement, ce sont deux vœux qui sont sur le même sujet mais ayant des demandes assez différentes. Dans le vœu que vous proposez, vous souhaitez que l'État s'engage sur le contrôle et l'expertise. C'est quelque chose qui, en soi, est légitime dans le sens où avoir des délais c'est quand même quelque chose de bien pour nos riverains et nos habitants. C'est pour cela que je trouve qu'il est aussi important pour nous de montrer aussi une certaine forme d'exemplarité. Nous devons, nous aussi, en tant qu'élus locaux, pouvoir informer à échéance régulière nos propres concitoyens. Pourquoi ? Effectivement, j'habite dans le 13e depuis toujours, je me sens habitant du 13e depuis toujours. J'ai été choqué, pour ne rien vous cacher, d'apprendre cela par voie de presse. Bien évidemment, j'entends qu'on exprime le doute. Néanmoins, la dioxine est quand même quelque chose d'assez grave que le corps n'élimine pas. On le stocke et cela crée de l'anxiété pour nos riverains. On est aussi dans un contexte où l'on est tous à regarder à droite et à gauche des informations, et potentiellement aussi des fake news. C'est pour cela que j'ai souhaité, dans une volonté de transparence, pouvoir associer le plus de personnes possible à ce Conseil extraordinaire, mais comme vous venez de m'informer qu'il n'y aura qu'un seul Conseil extraordinaire, bien évidemment, cette proposition était dans l'optique qu'il y ait justement la plus grande transparence et le plus grand gage pour nos concitoyens. C'est pour cela que je proposais cela. J'ai aussi proposé que se tiennent à échéance régulière des réunions d'information pour nos riverains, ainsi qu'une possibilité aussi d'expliquer quels sont les risques.

Sur les rejets, parce que ce vœu concerne l'ensemble des rejets de cet incinérateur. J'avais effectivement proposé, dans le cadre des élections municipales, une proposition sur le CO2. Effectivement, le vœu est en fait plus large. Il n'est pas simplement cantonné à la problématique de la dioxine. Effectivement, ce sont des différents éléments...

**M. LE MAIRE** : Concernant le CO2 ? Excusez-moi de vous interrompre. Le CO2, que proposez-vous exactement ?

**Chang Hua PENG** : Le CO2, en réalité, c'était un projet de captage de CO2 et d'enfouissement de CO2 pour qu'il soit séquestré, et c'était un projet que vous a transmis Monsieur Perrin que j'ai évoqué bien évidemment dans le vœu. Effectivement, c'est un projet que l'on souhaite pousser aussi en complément sur la problématique du CO2. C'est pour cela que le vœu concerne l'ensemble des rejets du Sycotom, tout simplement.

**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je vais vous dire quelques mots. Encore une fois... Pardon, allez-y, Monsieur Olivier. Je prendrai la parole ensuite.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Merci. Cette étude, comme vous le disiez, a été communiquée immédiatement par voie de presse. J'ai été, comme mon collègue, assez choqué par les résultats, non pas parce que j'habite à proximité, mais parce que depuis plus de 10 ans, je m'inquiète de la construction d'un quartier à

cet endroit. Un quartier très dense. Je m'inquiétais déjà il y a une quinzaine d'années de faire habiter des gens à côté de cette usine de destruction de déchets, et on m'a toujours dit qu'il n'y avait absolument aucun risque. Quand j'ai vu cette étude, je me suis dit qu'il y avait un souci. Le Syctom a réagi, a expliqué, a rassuré. C'est plutôt pas mal, mais je vais plus loin. Je m'interroge sur le fait qu'une telle usine puisse être installée et puisse perdurer. Elle date de 1962, ce n'était pas la même densité, la même population, la même urbanisation à cet endroit, mais je me demande si elle a vocation à rester là. Je vais jusque-là.

Ces vœux, je pense qu'on doit les voter, mais il faudrait aller plus loin dans le fait de rassurer les populations et d'envisager des solutions à plus long terme. Merci.

**M. LE MAIRE** : Bien, juste quelques éléments d'information. Je rappelle ici qu'il y a eu énormément de réunions publiques sur le Syctom et sa reconstruction, à laquelle, pour la plupart, j'ai participé. Je considérais que c'était mon devoir, on ne peut pas dire que c'était totalement exaltant non plus, surtout que c'était assez éparpillé sur tout le territoire pour que chaque municipalité se sente concernée, et avec une participation limitée par rapport aux enjeux. Je vous rappelle qu'il y a un enjeu budgétaire, pour commencer : la reconstruction de l'usine du Syctom, c'est 460 millions d'euros. Cela se regarde, surtout que ce sont nos collectivités qui financent tout cela, ou en tout cas les habitants que nous représentons. Et puis, les enjeux environnementaux sont réels et très importants.

Évidemment, je ne veux pas refaire ici des réunions qui ont duré des heures en deux phrases, mais la décision qui a été prise, c'est premièrement la reconstruction au prix que je vous ai indiqué. Je pense que c'est bien d'ailleurs que ce type d'usine soit reconstruite régulièrement, car évidemment, cela limite drastiquement les risques environnementaux : une usine neuve pollue moins qu'une usine même bien entretenue, comme c'est le cas actuellement. Et il est proposé de réduire par deux le volume d'incinération. Cela a deux conséquences : d'abord une conséquence sur le chauffage urbain, car cette usine du Syctom fournit aussi de la tonne vapeur et permet de chauffer beaucoup de logements à moindre coût, et Dieu sait que c'est en ce moment un vrai sujet. Mais aussi et surtout parce que cela a une conséquence très forte sur les habitudes que nous devons toutes et tous faire évoluer dans notre quotidien pour faire en sorte qu'il y ait beaucoup plus de recyclage. Diviser par deux l'incinération, cela veut dire aussi augmenter très drastiquement le recyclage et la limitation de nos déchets. En quelques années, la marche est très haute. Si l'on rate cette marche, on passe de l'incinération à l'enfouissement et, sur le plan environnemental, on aura tout raté. L'enfouissement, c'est bien pire pour l'environnement que l'incinération, tout simplement. Je pense que tout le monde est d'accord pour faire ce constat ici.

Tout cela fait suite à une super enquête publique sous l'égide de l'État, obligatoire au regard des montants, qui nous avait mobilisés les années précédentes, et qui a fini avec une décision du Syctom très collective avec les municipalités des différents bords politiques qui ont engagé et financé cette reconstruction. Voilà où nous en sommes actuellement, cette reconstruction a déjà démarré, on est donc dans l'entre-deux.

Maintenant, sur l'étude et les réunions publiques. D'ailleurs, au passage, Monsieur Peng, je reviens sur la proposition d'une réunion publique tous les deux mois : non, je ne vais pas organiser tous les deux mois une réunion publique sur le Syctom. C'est un sujet très important, on en fera autant que de besoin, mais on en fera à partir des informations qui nous seront communiquées. La première chose que nous avons demandée, comme l'a rappelé Wilfried Bétourné, c'est de faire en sorte qu'à la fois la critique des études qui nous ont été fournies (dans « critique », il n'y a pas dire que c'est bien ou mal, c'est d'avoir un regard scientifique par rapport aux informations qui nous ont été communiquées). Mais aussi dans les études complémentaires, et là aussi, tu l'as dit très clairement, que ce soit demandé par des services de l'État, non pas que nous n'avons pas confiance dans le Syctom, le Syctom n'est que le produit des différentes



collectivités que nous représentons, je fais partie du comité, comme beaucoup d'autres élus, mais avec l'objectif de couper le cordon entre celui qui commande des études et celui qui les réalise. Même si finalement, ce sera peut-être le Syctom qui les paiera d'ailleurs, ce qui ne serait pas scandaleux. Mais en tout cas, que la commande vienne des services de l'État et soit faite sous l'égide des services de l'État. Et à partir du moment où l'on aura les résultats, oui, il faudra les présenter en réunion publique. D'ici là, le Syctom est évidemment à disposition autant que de besoin. D'ailleurs, il y a un Conseil de quartier, on en a parlé il y a quelques jours, qui a invité le Syctom à sa réunion pour qu'il présente sa vision des choses, et d'ailleurs, ils le font de manière à la fois très transparente et me semble-t-il très correcte. Nous leur avons demandé de faire quelque chose de très pédagogique, d'abord pour rappeler ce qu'est la dioxine, comment cela est produit, quels sont les différents types de dioxine, qu'est-ce qui est dangereux, puis répondre à toutes les questions, est-ce que cela peut s'inhaler, oui, non, etc. En fait, le danger c'est quand c'est concentré, notamment par rapport aux productions animales. Il y a peu de fermes à côté de l'usine du Syctom, donc cela limite le danger en tout cas côté 13e, donc nous sommes allés à la recherche des poules sur tout l'environnement du Syctom pour voir s'il n'y avait pas des productions d'œufs, parce que cela peut être dangereux car la dioxine se concentre dans les œufs de poules. Enfin, des œufs de poules qui picorent le sol en direct dans le 13e... On est quand même allé vérifier dans les crèches, dans les écoles, on a fait le boulot, on s'est adressé à la ferme pédagogique qui est le seul endroit où l'on a pu en identifier à proximité.

Les dangers pour la population sont relatifs, mais ce qui sera surtout intéressant, c'est de voir si l'on arrive à déterminer un lien entre la dioxine qui se dégrade très peu dans le temps et l'usine du Syctom. Comme de toute façon toutes les fumées depuis maintenant plusieurs années qui sortent de l'usine du Syctom sont systématiquement analysées parce que les processus ont été beaucoup améliorés, c'est-à-dire qu'elles passent à travers des capsules, capsules qui sont systématiquement analysées dans le temps long. On sait précisément tous les types de pollution que peut provoquer le Syctom. Cela, c'est quand même assez rassurant. Ces études sont d'ailleurs publiques. Il n'y a aucun intérêt à ne pas les rendre publiques. Quand il y a des incidents, le Syctom doit en faire état. Il y a eu un incident, un dépassement des normes, il y a eu quelque temps, et le Syctom en a fait état de manière transparente.

Pour les réunions, je vous réponds. Pour le Conseil syndical, c'est 90 élus. On va demander à ce que ce soit public, mais en tout cas c'est une instance délibérative. Ce n'est pas qui veut qui vient, qui peut intervenir comme il veut. C'est comme notre Conseil d'arrondissement. On peut l'ouvrir, retransmettre, mais le public n'a pas le droit d'intervenir. C'est comme cela, c'est une instance délibérative.

Monsieur Peng, dans notre vœu, nous avons essayé de reprendre un certain nombre d'éléments qui se sont croisés, mais il me semble compliqué de faire suite à vos demandes, sachant que ce que vous mettez sur la transparence, etc. est respecté et nous l'écrivons également dans notre vœu. Il n'y a aucune raison de s'y soustraire.

Je vous réponds en quelques mots, soit on accepte de se retrouver sur notre vœu collectif, mais pour ne pas vous mettre mal à l'aise, je le ferai voter en premier, donc vous pourrez le voter. Mais en tout cas, il me sera difficile de faire voter votre vœu, donc je vous demanderai un retrait, si vous l'acceptez. Sinon, on le fera voter. Monsieur Peng, je vous laisse la parole.

**Chang Hua PENG** : Je souhaite maintenir mon vœu dans la mesure où, effectivement, je pense qu'exiger des choses de l'État c'est notre devoir, mais exiger des choses de nous-mêmes, c'est aussi quelque chose de très important. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Bien, on va faire voter les deux vœux. Donc le vœu de l'exécutif, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE** : Le vœu de Monsieur Peng, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci, il est repoussé.

**POUR : 1 (M. PENG)**  
**CONTRE : 33 (les 7 élus du groupe GEP 13<sup>e</sup>, les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen et les 21 élus du groupe Paris en Commun)**  
**ABSTENTION : 4 élus du groupe UDC13 (Mmes ESTIENNE et STIBBE et MM. OLIVIER et SHOUKRY)**  
**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

**V13 2022 15 — Vœu relatif à la situation en Ukraine déposé par Jérôme COUMET, Jean-Noël AQUA et les élu.e.s de la majorité municipale**

**M. LE MAIRE** : Nous passons au vœu suivant. Nous arrivons à un sujet évidemment important que j'annonçais en début de notre Conseil sur l'Ukraine. On a rédigé un vœu collectif, là aussi, notre souhait, c'est qu'il puisse nous rassembler. Je vais laisser Jean-Noël Aqua pour le présenter, mais je sais qu'il y aura d'autres temps d'intervention. Déjà Jean-Noël Aqua, et on ouvrira les différentes prises de parole.

**Jean-Noël AQUA** : Merci, Monsieur le Maire. Avant de présenter les attendus du vœu que nous avons travaillé à plusieurs voix avec les groupes de notre majorité, laissez-moi donc dire quelques mots plus généraux au nom de notre groupe, mais j'imagine qu'ils seront partagés. La guerre déclenchée par Vladimir Poutine est inacceptable et irresponsable. Elle écrase le peuple ukrainien sous la mort et le chaos. Elle menace la sécurité de l'Europe et du monde, soulevant même la menace d'un affrontement nucléaire entre grandes puissances. Elle est un crime contre la souveraineté d'un État et un crime contre la paix. Nous ne pouvons que condamner cette guerre illégale et illégitime. Dans un monde si interdépendant, cette guerre est un échec pour tous, un échec pour la sécurité collective de l'Europe. Elle montre les limites dangereuses atteintes par la militarisation des relations internationales et son cortège de discours guerriers, de haine et de nationalisme. La première des exigences est donc bien sûr celle d'un cessez-le-feu immédiat, un cessez-le-feu pour épargner des vies, pour faire cesser l'exode, pour garantir des discussions de paix. C'est pour ces objectifs que la pression internationale la plus large possible doit s'exprimer. Des manifestations dans le monde entier, notamment à Paris ce week-end, exigeant le cessez-le-feu et la paix sont importantes. J'ai une pensée particulière pour celles organisées en Russie, courageuses, organisées malgré la répression violente et massive. Nous devons tout faire pour encourager la mobilisation populaire pour la paix.

Les sanctions internationales peuvent aussi participer à cette pression si et seulement si elles frappent juste. Il ne s'agit pas de mettre à genoux un peuple, mais d'isoler un pouvoir oligarchique, autoritaire et faiseur de guerre. Les sanctions doivent viser le cercle du pouvoir impliqué dans les décisions guerrières et les oligarques qui pillent leur pays sans vergogne, avec des complicités dans le monde de la finance internationale notamment. Autre urgence, nous devons renforcer l'aide humanitaire conformément au droit humanitaire international, mais aussi, et vous l'avez signalé, Monsieur le Maire, garantir l'accueil des réfugiés avec notamment l'ouverture de couloirs humanitaires sécurisés, et l'accueil dans tous les pays de l'Union, et pas seulement les pays frontaliers de ces millions d'Ukrainiens et Ukrainiennes qui sont poussés à l'exil. Nous ne pouvons qu'apprécier en matière d'accueil des réfugiés que beaucoup de tabous se lèvent. Il est possible désormais massivement d'accueillir des populations fuyant la guerre. C'est important, même si le tri ethnique que semblent vouloir organiser la Pologne et la Hongrie est parfaitement indécent. L'Union africaine avait bien raison de s'en émouvoir. On ne trie pas les victimes des guerres qui ravagent le monde.

Au-delà de ces enjeux, la frontière est aujourd'hui fragile vers une escalade guerrière. Toutes les puissances nucléaires comme la France ont l'immense responsabilité de ne pas entraîner le monde dans cette folie. Tout n'a pas été fait pour la désescalade avant la guerre, ou bien trop tard. Ce n'est pas le lieu ni le moment de revenir sur l'histoire de cette guerre, mais nous n'oublions pas l'histoire. La priorité n°1 doit être celle de la paix. Le cessez-le-feu, l'arrêt immédiat des bombardements, la reprise des discussions pour un accord de paix et de sécurité pour tous respectant la souveraineté de l'Ukraine, tout ceci doit être la colonne vertébrale de l'action de la France.

Dans ce contexte, notre ville peut apporter sa pierre à ces efforts, tant de paix que d'aide humanitaire. J'en viens donc aux attendus du vœu de notre majorité ce soir. Nous voulons particulièrement revenir sur l'accueil des réfugiés à Paris qui est directement de notre ressort. Nous voulons affirmer, réaffirmer l'engagement de notre ville pour cet accueil, en particulier sur notre ville que nous pouvons qualifier de ville-refuge. Monsieur le Maire, la Ville de Paris s'est déjà engagée dans cette direction et c'est notable. Nous savons bien sûr que la Ville de Paris était déjà engagée dans l'accueil de nombreux réfugiés fuyant différentes zones de conflit, c'est appréciable. Elle déploie beaucoup d'actions concrètes pour l'accueil de tous ces humains poussés sur les chemins de l'exode par les guerres. Nous tenons donc à réaffirmer cet accueil inconditionnel. Force est de constater par ailleurs que l'État n'est bien souvent pas à la hauteur de cet accueil. Nous voulons donc aussi interpeller l'État pour que celui-ci prenne sa part de responsabilité dans l'accueil des réfugiés en général, et en particulier dans l'urgence actuelle qu'est le conflit ukrainien. L'action de notre ville n'est bien sûr qu'une petite goutte d'eau dans le brasier actuel de la guerre, mais tout doit être mobilisé à tous les échelons sans rien négliger pour venir en aide aux peuples qui souffrent. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, je vous en prie.

**Elisabeth STIBBE** : Merci, Monsieur le Maire, merci, Jean-Noël. Je voudrais exprimer ma surprise de voir qu'il s'agit d'un vœu déposé uniquement par l'exécutif municipal. J'avoue que je suis surprise et limite scandalisée que l'opposition n'ait pas été associée de façon à ce que ce soit un vœu déposé par l'ensemble du Conseil d'arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Je vous réponds tout de suite. L'idée est de le discuter en séance et de l'amender autant que nécessaire, mais l'idée n'est pas d'exclure. C'est normal que la majorité municipale fasse son travail et prenne l'initiative d'un certain nombre de dépôts. Évidemment, mon souhait est de pouvoir vous y associer, et si vous le votez, ce sera un vœu du Conseil d'arrondissement.

**Elisabeth STIBBE** : D'accord.

**M. LE MAIRE** : L'idée est d'en faire une expression collective. Il m'arrive de m'exprimer comme maire du 13e lors d'un certain nombre d'actions, ce que j'ai fait, je l'indiquais en début de Conseil, mais évidemment, que ce soit pour le Sycotom ou évidemment pour un sujet bien plus lourd comme l'Ukraine, l'idée est d'avoir une expression collective. N'y voyez pas malice, on fonctionne simplement institutionnellement toujours comme cela.

**Elisabeth STIBBE** : Je n'y voyais pas malice.

**M. LE MAIRE** : Je vous relaisse la parole, excusez-moi de vous avoir interrompue, mais je me permettais de répondre tout de suite.

**Elisabeth STIBBE** : Vous avez bien fait, c'était le moment, j'avais terminé. Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Marie Atallah.

**Marie ATALLAH** : Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je voudrais dire que nous soutenons totalement ce vœu de la majorité municipale, nous le votons bien évidemment. Je m'inscris totalement dans les propos exprimés par mon collègue, Monsieur Aqua. Je voulais dire que cette guerre est plus qu'une guerre, c'est une tragédie humaine qui se déroule sous nos yeux, aux portes de l'Union européenne. C'est une guerre qui exprime toute la menace qui pèse sur nos démocraties. La guerre de la Russie de Poutine est une menace pour le droit international, mais aussi pour nos démocraties européennes et toutes les démocraties du monde.

Ce qui manque dans ce vœu, je veux le dire, ce sont des points vraiment pour le compléter, et non pas pour le contester. Par exemple, j'aurais vu l'évolution de la guerre aujourd'hui, le considérant du cessez-le-feu quand on voit qu'on n'arrive pas à négocier des couloirs humanitaires. C'est pour cela que j'ai dit que je m'inscrivais totalement dans les propos de Jean-Noël Aqua. Le considérant qui dit que le cessez-le-feu immédiat et le retrait des troupes russes s'imposent, j'aurais bien aimé le voir dans les alinéas du vœu en premier, en n°1. Nous n'y sommes pas, et nous n'avons pas encore l'espoir d'y arriver très vite, alors que c'est cela, la situation. Cela s'impose. Mais c'est vrai que la situation devient de plus en plus compliquée, et la guerre s'inscrit un peu dans la durée. C'est le premier point.

Le deuxième point que nous souhaitons, nous, écologistes, aborder ici, ce sont d'autres aspects de cette guerre, d'abord la répression, la guerre, les bombardements et la violence que subit le peuple ukrainien. Nous sommes bien évidemment totalement solidaires du peuple ukrainien et de sa société civile qui aspire à la souveraineté, à la démocratie, à la liberté de choisir son destin. Nous n'oublions pas surtout la population russe en Russie, les opposants qui subissent la violence du régime de Poutine depuis très longtemps, notamment dans le cadre de cette guerre. La répression, il y a des milliers et des milliers de Russes, que ce soit dans le monde, dans le milieu de la presse, dans le milieu de la jeunesse, dans le milieu de la liberté d'expression. Quand on ferme Facebook, Twitter et tous les réseaux sociaux et qu'on met la pression sur la seule liberté d'expression, nous sommes aussi solidaires de l'opposition russe, des opposants russes qui sont contre cette guerre et qui aspirent, eux aussi, à une démocratie, à une liberté et à l'application des droits humains dans leur pays. C'est une nécessité qu'ils sachent que nous sommes solidaires d'eux aussi.

Nous voulons aussi alerter sur un aspect très cher aux écologistes, ce lien que l'on fait entre l'enjeu du réchauffement climatique et l'enjeu des énergies fossiles et de leur place dans cette guerre et de leur poids qui pèse dans cette guerre. Pas plus tard qu'hier, je lisais dans Le Monde la chronique du journaliste Stéphane Foucart qui écrivait que les dépenses militaires russes s'élèvent à 56 milliards d'euros pour l'armement, ce qui correspond vraiment peu ou prou à la valeur des exportations de combustibles fossiles de la Russie vers l'Europe qui s'élèvent à 59 milliards d'euros. Ce lien n'est pas un hasard, n'est pas anodin. Autrement dit, notre addiction aux énergies fossiles contribue en quelque sorte non seulement au réchauffement climatique, mais aussi au financement des guerres, et notamment cette guerre de Poutine dont nous dépendons en quelque sorte et à laquelle nous pouvons dire que l'on contribue indirectement. Nous nous sentons responsables, et c'est pour cela que j'aurais bien aimé voir dans le vœu une revendication orientée vers le gouvernement et sa politique énergétique, et comment exiger de ce gouvernement d'accélérer le développement des énergies renouvelables et des énergies alternatives afin de diminuer cette dépendance des énergies fossiles dont l'argent va beaucoup au financement de tous les trafics, au financement des guerres et des répressions menées dans plusieurs pays du monde. Aujourd'hui, c'est aux portes de l'Union européenne.

Voilà les points essentiels que nous souhaitons. Nous considérons, nous, écologistes, que cette guerre nous concerne tous, que cette tragédie humaine nous concerne tous, nous menace et menace toute

l'humanité. C'est pour cela que ce vœu prend une place importante aujourd'hui, ce soir, dans ce Conseil d'arrondissement. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. D'autres demandes d'intervention ? On ne va pas revenir sur la rédaction du vœu, mais j'entends les interpellations. Évidemment, dans le vœu, nous nous sommes concentrés sur nos propres responsabilités, c'est-à-dire des responsabilités symboliques et des responsabilités plus institutionnelles et opérationnelles dans l'accueil des réfugiés notamment. C'est pour cela qu'ont été renvoyées dans les considérants d'autres choses qui nous dépassent évidemment de beaucoup.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais vous le soumettre, et j'espère qu'on en fera un vœu de notre Conseil d'arrondissement.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, nous avons une parole unanime, je vous en remercie. Je pense que c'est vraiment important.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>V13 2022 16 — Vœu relatif aux projets des maisons de santé pluridisciplinaires et logements tremplins à destination des professionnels de santé en secteur 1 déposé par Chang Hua PENG</b>
---

**M. LE MAIRE** : Nous allons poursuivre, nous avons un autre vœu présenté par Monsieur Peng sur l'installation des Maisons de santé, c'est Wilfried Bétourné qui va vous répondre.

**Chang Hua PENG** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. En effet, un vœu sur deux Maisons de santé pluridisciplinaires, une à Glacière et une à Riboulet. Effectivement, je souhaite au travers de ce vœu avoir l'engagement de la part de Paris pour avoir une date d'ouverture sur ces deux projets, et aussi pour un deuxième élément qu'est la facilitation pour les jeunes professionnels entrant en début de carrière de pouvoir bénéficier d'un dispositif qui s'appelle le logement tremplin pour ces professionnels de santé œuvrant dans le secteur 1 pour favoriser leur installation à la fois professionnelle, mais même dans leur vie privée. Comme on le sait tous, Paris traverse un gros problème au niveau du logement. Ce sont deux propositions qui interviennent dans le cadre de la problématique des déserts médicaux qui touche Paris et notre arrondissement. Pour avoir un ordre d'idée, entre 2009 et 2019, la France a perdu 10 % de ses médecins. Pour Paris, c'est 20 %. Nous sommes bien évidemment pour les plus démunis dans une situation extrêmement difficile, surtout que le parcours de soins nécessite bien évidemment l'intervention d'un généraliste. Avec la pyramide des âges, vous avez des départs à la retraite de médecins généralistes qui ne sont malheureusement pas remplacés.

Bien évidemment, nos habitants du 13e arrondissement sont confrontés à ces problématiques au quotidien. C'est pour cela que j'ai souhaité déposer ce vœu. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Le chiffre que vous donniez, ce sont les départs à la retraite non remplacés ?

**Chang Hua PENG** : Ce sont les départs en retraite, tout simplement.

**M. LE MAIRE** : Pas les départs en retraite non remplacés, ce ne sont que les départs en retraite bruts que vous donnez.

**Chang Hua PENG** : Tout à fait, ce sont les départs bruts, mais avec le numerus clausus qui a été...

**M. LE MAIRE** : Oui, avec la difficulté de remplacement partiel de ces départs à la retraite.

**Chang Hua PENG** : C'est très problématique.

**M. LE MAIRE** : Nous nous sommes beaucoup engagés ces dernières années, d'ailleurs, notre arrondissement est connu comme tel, y compris au niveau des résultats et des chiffres. Mais Wilfried Bétourné va vous répondre précisément sur tous ces sujets. Je ferai des compléments aussi sur Paris Rive Gauche, à moins que ce ne soit dans ta réponse, Wilfried.

**Wilfried BETOURNE** : Je vais tâcher d'être le plus complet et précis possible dans ma réponse. Déjà, je suis content que vous nous interrogiez sur l'avancée des projets de MSP dans le 13e arrondissement, parce que, effectivement, il y a beaucoup d'informations à donner et de pédagogie à faire sur ces projets. Je voulais vous indiquer d'emblée qu'on ne pourra pas voter ce vœu, parce que la Ville ne peut pas s'engager sur une date d'ouverture de ces Maisons de santé pluri-professionnelles, parce que la Ville n'est pas maître d'œuvre dans la réalisation des travaux et dans la constitution de ces Maisons de santé pluriprofessionnelles.

La Ville, je l'ai déjà dit plusieurs fois, n'a pas de compétences obligatoires en matière de santé. C'est normalement l'État qui est censé être responsable des questions de santé, mais bien évidemment, nous avons une action au niveau le plus local, parce que c'est nécessaire. Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés autour de ces questions d'installation de professionnels de santé à Paris sont de deux ordres. La première difficulté, c'est une difficulté liée au foncier, d'accès à des locaux à un prix relativement abordable. La deuxième difficulté, vous l'avez évoquée, est liée à la pénurie de praticiens à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. J'ajouterai qu'outre cette pénurie, il y a aussi une transformation profonde des modalités d'exercice des nouveaux professionnels de santé qui s'installent aujourd'hui. Cette transformation n'a pas été suffisamment anticipée et elle a des répercussions sur la manière dont nos concitoyennes et concitoyens ont accès aux soins.

Concernant la première difficulté, vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Paris a mis en place un outil d'accompagnement des projets de MSP, Maisons de santé pluriprofessionnelles pluridisciplinaires, qui s'appelle le dispositif Paris Med'. C'est une préoccupation ancienne, Jérôme l'a rappelé, il y a une vraie continuité et un fort engagement dans la majorité municipale, ici dans le 13e et à Paris en général, pour l'accompagnement de ces Maisons de santé pluriprofessionnelles. Ce dispositif accompagne financièrement les praticiens, les aide à constituer leur équipe et les aide à trouver un local adapté à leurs besoins. Dans les deux projets que vous citez, la Ville a été déterminante dans le repérage de ces locaux, a accompagné, et continue de le faire, les équipes autour des difficultés techniques qui pouvaient survenir dans ces locaux. Nous sommes en alerte permanente pour repérer via le GIE Paris Commerces tout local susceptible d'accueillir une activité de santé, et nous œuvrons, par ce biais, à permettre l'accès pour les praticiens à des locaux moins chers.

Concernant le projet Glacière, je vais m'y attarder un petit peu. Ce projet accumule des retards qui ne sont pas imputables à la Ville et que je regrette profondément. Ce projet est né de praticiens, de médecins du 14e arrondissement il y a 8 ans. Ils ont eu de grosses difficultés, d'énormes difficultés à trouver un local dans leur arrondissement, dans le 14e arrondissement. Lors de la précédente mandature, donc ma prédécesseure Dorothée Collet leur a trouvé un local dans le 13e au niveau de la rue de la Glacière. Ce local, lorsque j'ai pris mes fonctions d'élu, nous avons dû travailler avec Marie-Josée Raymond-Rossi à résoudre des problèmes d'ordre technique qui étaient bloquants dans l'avancée du projet. Ces problèmes d'ordre technique concernaient des toilettes dont l'installation était compliquée. Une fois ces problèmes triviaux, néanmoins importants, résolus, les médecins ont déposé leur demande de financement auprès des trois financeurs habituels des Maisons de santé pluriprofessionnelles, la Ville

de Paris, l'État via l'ARS et la Région Île-de-France. La Ville de Paris a répondu assez promptement à ce projet, l'a soutenu, a donné sa réponse positive de financement. L'État, via l'ARS, a aussi répondu favorablement et relativement rapidement pour le financement en se permettant, en plus, de mettre une appréciation extrêmement positive sur le projet présenté par les professionnels médicaux. La Région Île-de-France, en revanche, a mis plus d'un an, quasiment un an et demi, à apporter une réponse aux porteurs du projet. Nous avons sollicité, avec Jérôme, Madame Adlani, Madame Péresse, pour leur demander quelles étaient les raisons de ce retard dans le traitement de ce dossier. Nous n'avons pas eu de réponse à ce courrier.

Finalement, en toute fin d'année dernière, une réponse est arrivée. Cette réponse était négative de la part de la Région, ce qui est une grande première dans les projets de Maisons de santé pluriprofessionnelles à Paris. Alors, immédiatement, quand on a une réponse négative de cet ordre, et vu le caractère vital de ce projet, je n'emploie pas le terme « vital » à mauvais escient, c'est vraiment en conscience que j'utilise ce terme, nous avons fait une réunion d'urgence avec les financeurs, donc avec l'État, le cabinet d'Anne Souyris, la mairie d'arrondissement, le bailleur social, les représentants d'organisations de médecins et évidemment les porteurs de projet. Pendant cette réunion, chaque acteur s'est positionné favorablement sur ce projet et a pris l'engagement de réaliser des efforts financiers pour permettre le financement et la réalisation de ce projet. Nous avons simplement demandé en tant que Ville d'avoir une notification officielle du refus de la Région Île-de-France de financer ce projet. La Région Île-de-France a refusé de donner cette notification aux médecins, donc nous avons convenu d'une réunion la semaine suivante où l'ARS interviendrait auprès de la Région. Finalement, lors de cette réunion la semaine suivante, Madame Adlani en personne a téléphoné aux porteurs de projet pour leur annoncer que leur projet était financé, donc la réponse positive est arrivée le 7 janvier officiellement. Enfin, ce projet peut voir le jour malgré les blocages qui ne dépendaient pas, comme vous pouvez le constater, de la Ville de Paris ni de la mairie d'arrondissement.

Concernant le projet Riboulet, je vais être un peu plus rapide, mais il y a aussi des éléments à apporter. C'est un local qui appartient à la Ville, un local brut. Il a fallu trancher entre plusieurs projets possibles sur ce site, et dans la mairie d'arrondissement, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, au sein de la majorité, nous nous sommes positionnés fortement pour que ce site, ce local soit une Maison de santé pluriprofessionnelle parce que les besoins aussi sur ce territoire Kellermann/Peupliers sont extrêmement importants. Le projet de Maison de santé a été retenu, la CPTS 13 avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration est en train de constituer une équipe médicale et paramédicale, et cela rejoint la deuxième difficulté à laquelle nous sommes confrontés : la pénurie de praticiens. Pour l'instant, il y a une ébauche d'équipe médicale, mais qui n'est pas encore au complet. Nous sommes donc en attente de l'avancement de ce projet. Une fois que l'équipe sera complète, il faudra déposer le dossier de financement et de reconnaissance en tant que MSP auprès de l'ARS, et il y a un délai d'à peu près un an avant que ce soit le cas. Cela décalera d'autant la réalisation de ce projet.

Je vais vous donner une bonne nouvelle aussi, on ne s'arrête pas à ces deux projets, il y a d'autres projets sur lesquels nous travaillons au sein de la mairie d'arrondissement. Il y a un projet au 187, boulevard Vincent Auriol, dans un ancien local de banque qui avance bien, sur lequel on s'est positionné aussi auprès du bailleur social pour que les travaux de retrait du coffre et de l'aménagement du local soient réalisés par le bailleur social pour permettre l'accès plus facile aux médecins. L'équipe est constituée, donc le projet devrait voir le jour plus rapidement que les deux autres.

Je voudrais parler aussi du projet qui n'est pas un projet de MSP, mais qui est un projet intéressant de centre médical international de diagnostic qui va voir le jour rue Chevaleret et qui permettra d'apporter à la population, aux habitants et aux habitantes du 13<sup>e</sup>, un accès à des médecins spécialistes.

Nous agissons donc avec nos moyens limités pour résoudre un problème qui, vous l'avez compris, nous dépasse largement. Je vais me permettre, en conclusion de cette intervention, de rappeler que concernant le problème de démographie médicale et d'évolution des pratiques des jeunes professionnels, ce n'est pas un sujet que l'on découvre aujourd'hui. C'est un sujet que l'on connaît depuis longtemps, il y a eu de nombreux rapports sur le sujet, des rapports parlementaires, des rapports de l'IGAS. Je pense qu'il appartient à la responsabilité de l'État de trouver et de proposer des solutions à ce problème. Nous payons aujourd'hui l'impréparation d'hier, et je suis inquiet, très inquiet, même, pour le futur. Encore aujourd'hui, l'État et la coalition au pouvoir, dont votre parti est une composante, ne semblent pas avoir pris réellement la mesure du problème.

Vous évoquez dans votre vœu un courrier que notre députée, Anne-Christine Lang, a adressé à Jérôme Coumet et à moi-même, auquel une réponse a été apportée. Je trouve regrettable qu'elle découvre ce problème de démographie médicale, de pénuries et de déserts médicaux aujourd'hui, à la fin de sa mandature, à la fin de près de 10 ans d'exercice en tant que députée. C'est un peu dommage, c'est beaucoup de temps perdu qui aurait pu être employé plus utilement à l'Assemblée Nationale. La situation actuelle est scandaleuse, parce que nous en sommes réduits, en tant que pays développés, à piller les ressources humaines des pays en voie de développement en termes médicaux, paramédicaux. C'est un véritable scandale, parce que ces pays ont besoin des praticiens qu'ils forment, et la France devrait être en capacité de former suffisamment de professionnels de santé pour répondre aux défis auxquels elle est confrontée. Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** : Merci, Wilfried Bétourné. Je voulais rajouter juste quelques compléments, mais très rapides. D'abord, on a la chance, concernant les locaux, d'avoir des bailleurs locaux très compréhensifs. Plus de deux ans, voire deux ans et demi de blocage d'un local commercial rue de la Glacière par Paris Habitat, vous imaginez le manque à gagner que cela indique en termes de loyer. Ce ne serait pas Paris Habitat, évidemment qu'ils n'auraient pas attendu indéfiniment pour louer ce local. Cela vaut pour les autres, place Rivoli, c'est pareil, c'est la Ville en direct. Pour Chevaleret, c'est Elogie-Siemp. Si on n'avait pas des bailleurs de la Ville, vu le temps que mettent ces projets à aboutir... Pour Glacière, on va dire que c'est une incompréhension, mais un an et demi avec des attermolements oui/non de la Région pour le cofinancement, en pleine pandémie, ce n'était pas très élégant. Mais au moins, on a cette chance. Je voulais vous le dire.

Vous dire aussi que sur les déserts médicaux, il faut aussi les regarder à l'aune des nouveaux quartiers, parce que les choses n'arrivent pas naturellement. Avec la SEMAPA, on essaie aussi de générer un certain nombre d'implantations. La dernière grosse implantation, j'imagine que vous l'avez repérée, c'est le cabinet avenue de France, un gros cabinet avec médecin généraliste, ORL, psychiatrie, rhumatologie, ophtalmologie, dentiste, dont une bonne part de l'activité en secteur 1. Il y a aussi le cabinet d'ophtalmo rue Léo Frankel, il y a la partie Clinalliance qui a pu être installée rue du Chevaleret à destination notamment des personnes âgées. Et il va y en avoir d'autres, Wilfried le rappelait, mais je ne vais pas reciter ceux que tu as indiqués. On essaie de s'engager vraiment très fortement, parce que les déserts médicaux, effectivement, ce n'est pas qu'en province, ce n'est pas qu'en région, c'est aussi à Paris si on n'y prend pas garde. On y met beaucoup d'énergie, mais c'est long et fastidieux.

Fort de ces interventions, est-ce que Monsieur Peng accepte de retirer son vœu par rapport à ce qui lui a été dit, notamment sur la question de l'engagement des dates ?

**Chang Hua PENG** : Déjà, je remercie Wilfried pour toutes ces précisions, toutes ces informations très précieuses et vos compléments, Monsieur le Maire.



Je vais tout de même maintenir le vœu dans la mesure où c'est effectivement une problématique qu'a soulevée mon propre parti dès 2014 au sein du Conseil de Paris, notamment au niveau des logements tremplins qui étaient une proposition qui a été votée à l'unanimité au Conseil de Paris. Je suis donc dans une dynamique où il faut que les choses bougent. Donc nous allons, je vais maintenir mon vœu concernant à la fois les Maisons de santé pluridisciplinaires, et surtout ces fameux logements tremplins. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le coup, cela m'interroge les logements tremplins. Je vais donc soumettre le vœu, mais encore une fois, je suis désolé, mais s'engager sur des dates d'ouverture, comme l'a dit très clairement Wilfried Bétourné, ce n'est pas de notre ressort et de nos possibilités.

Je soumetts donc ce vœu au suffrage de notre Conseil. Qui vote pour ? Monsieur Peng. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? L'opposition. Il est repoussé.

**POUR : 1 (M. PENG)**

**CONTRE : 33 (les 7 élus du groupe GEP 13<sup>e</sup>, les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen et les 21 élus du groupe Paris en Commun)**

**ABSTENTION : 4 élus du groupe UDC13 (Mmes ESTIENNE et STIBBE et MM. OLIVIER et SHOUKRY)**

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

<b>V13 2022 17 — Vœu relatif à la sécurisation des stations de bus déposé par Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup></b>
---

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux deux derniers vœux, c'est Madame Estienne qui va les présenter. On va commencer par le premier sur la question des sécurisations des stations de bus.

**Mireille ESTIENNE** : Merci, Monsieur le Maire. En effet, les riverains ont attiré notre attention sur le fait que pour accéder à partir de certaines stations de bus au trottoir principal, les piétons sont obligés de passer par les pistes cyclables. Le manque d'attention des deux côtés, aussi bien des cyclistes que des personnes qui éventuellement descendent du bus, fait qu'il y a énormément d'incidents voire d'accidents. Notre groupe souhaiterait qu'il soit procédé à la sécurisation de ces circuits piétons au niveau des stations de bus, en particulier au niveau des boulevards Blanqui, Vincent Auriol et Aragon. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Antoine Guillou pour vous répondre.

**Antoine GUILLOU** : Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame Estienne, pour ce vœu. Il me surprend tout de même un petit peu, peut-être un premier appel ou élément de contexte. Il y a globalement assez peu d'incidents, a fortiori d'accidents, qui impliquent des cyclistes et des piétons à Paris. Ce n'est pas du tout la majorité des accidents. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas un sujet ou qu'il ne faut pas mettre fin à un certain nombre d'incivilités, je pense évidemment aux vélos ou deux-roues de toutes sortes qui roulent sur les trottoirs, il n'y a pas de doute là-dessus. Mais en termes statistiques, il y a peu d'incidents et a fortiori d'accidents qui impliquent des piétons et des cyclistes à Paris. Pour autant, l'enjeu que vous soulevez, celui de la sécurisation et de la cohabitation des usages sur l'espace public, notamment la sécurisation des arrêts de bus, c'est évidemment un enjeu important que nous partageons.

En revanche, là où je suis un peu surpris par votre vœu, c'est notamment pour les boulevards que vous citez. Justement sur ces boulevards, je pense notamment au boulevard Blanqui, un travail a été fait de conception de l'espace public autour des arrêts de bus pour faire en sorte que justement les voies réservées aux piétons qui attendent le bus et les voies réservées aux cyclistes soient bien matérialisées et que l'espace public soit lisible pour ces usagers. Donc, on évite les accidents. Il y a plusieurs exemples

le long du boulevard Blanqui pour atteindre cet objectif. Au tout début du boulevard, la piste cyclable commence après le début du boulevard, car l'arrêt de bus est au début du boulevard, donc au début, il n'y a pas de piste cyclable pour éviter ce type de problème. Plus loin sur le boulevard, un passage piéton est matérialisé sur la piste pour bien montrer à la fois aux cyclistes qu'ils doivent faire attention, et aux piétons qu'il y a un dénivelé. Ces aménagements existent. Sur le boulevard Auriol, pour le citer, on a par exemple un quai de bus qui permet pour les cyclistes de matérialiser le fait qu'il y a justement un arrêt de bus, et qu'il y a une côte qui implique un ralentissement des cyclistes. Il y a un certain nombre d'aménagements. Il y a peut-être des arrêts qui mériteraient d'être regardés de plus près, je n'ai pas fait l'inventaire de l'ensemble des arrêts. Il y a peut-être un arrêt spécifique auquel vous pensiez, mais en tout cas, je ne peux pas partager le diagnostic que sur l'ensemble du tracé des boulevards que vous citez, il y aurait un problème avec les arrêts de bus. Au contraire, un travail de sécurisation, de conception de ces arrêts a été fait.

En l'état, je devrais donner un avis défavorable à votre vœu. Après, s'il y a un arrêt spécifique sur ces boulevards ou un autre qui vous semble mériter une attention particulière, on peut en rediscuter. En revanche, il n'y a pas de problème général de sécurisation des arrêts de bus sur l'ensemble des boulevards que vous citez.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Antoine Guillou. Peut-être que vous souhaitez reprendre la parole pour nous dire s'il y avait un problème spécifique que vous avez pu noter ?

**Mireille ESTIENNE** : Non, je constate seulement qu'on est obligé pour arriver au trottoir de passer par une piste cyclable. Même si vous avez éventuellement des dos-d'âne, vous avez quand même le fait de passer par cette piste.

**M. LE MAIRE** : Pour le coup, c'est imparable.

**Mireille ESTIENNE** : Non, ce n'est pas imparable.

**M. LE MAIRE** : Soit vous êtes contre les pistes cyclables tout court, soit...

**Mireille ESTIENNE** : C'est quand même dangereux.

**M. LE MAIRE** : C'est comme traverser une rue, c'est dangereux parce qu'il y a des voitures... Que souhaitez-vous faire ? Vous souhaitez le maintenir ? D'accord, on va le faire voter.

À la suite de ces explications, qui vote pour le vœu ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Monsieur Peng s'abstient. Merci, il est repoussé.

**POUR** : 4 élus du groupe UDC13 (Mmes ESTIENNE et STIBBE et MM. OLIVIER et SHOUKRY)

**CONTRE** : 33 (les 7 élus du groupe GEP 13<sup>e</sup>, les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen et les 21 élus du groupe Paris en Commun)

**ABSTENTION** : 1 (M. PENG)

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

**V13 2022 18 — Vœu relatif au réaménagement du carrefour boulevard de l'Hôpital-rue des Wallons déposé par Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e**

**V13 2022 19 — Vœu relatif à l'aménagement du Boulevard de l'Hôpital déposé par l'exécutif municipal**

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux vœux suivants. Vous avez sur table une proposition de vœu de substitution. Je vous laisse la parole pour présenter votre vœu, Madame Estienne, et peut-être que dans votre présentation, vous pouvez dire si le vœu de substitution vous convient ou pas.

**Mireille ESTIENNE** : En effet, c'est vrai que nous avons constaté ce contre-vœu de dernière minute concernant un problème plus large sur le boulevard de l'Hôpital. Je me réjouis, d'ailleurs, que notre groupe puisse permettre d'accélérer grâce à nos vœux différents projets. C'est vrai que notre vœu ne portait que sur le réaménagement du carrefour boulevard de l'Hôpital, rue des Wallons. Le vœu intègre un projet plus vaste, donc j'espère que ce vœu, donc votre vœu, fera bien attention à ce carrefour. En effet, c'est vrai que les riverains et les commerçants nous ont alertés sur le fait qu'il y a à peu près un accident tous les 15 jours concernant ce carrefour.

**M. LE MAIRE** : Antoine Guillou pour répondre. Effectivement, ce carrefour est dangereux, je le confirme.

**Antoine GUILLOU** : Merci, Madame Estienne. Pour le coup, effectivement, je vous rejoins sur le diagnostic. Je me base sur les faits. Quand vous rapportez les faits, je vous le confirme. Quand il me semble que ce n'est pas le cas, je vous le dis aussi. En l'occurrence, effectivement, il y a une dangerosité supérieure à la moyenne sur ce carrefour. Vous avez raison de soulever ce point, il avait déjà été identifié par ailleurs, je vous confirme qu'il existe.

Par ailleurs, la proposition que je vous fais dans le vœu de l'exécutif, au risque de vous décevoir, ce n'est pas le dépôt de votre vœu qui accélère le projet, néanmoins, c'est un projet qui est prévu et qui arrive maintenant à une échéance assez proche, puisque que nous pourrons entamer la concertation dans les prochains mois. C'est le projet de piste cyclable sur le boulevard de l'Hôpital, qui est un boulevard, on a déjà eu l'occasion d'en parler dans notre Conseil, qui n'est pas très hospitalier, c'est le cas de le dire, pour les cyclistes.

Le but de ce projet est évidemment de favoriser son usage par les cyclistes, et dans ce cadre-là, on sera aussi amené à regarder les différents carrefours, donc à intégrer dans ce projet une conception nouvelle le cas échéant pour les carrefours. Il y a un certain nombre de contraintes sur le boulevard de l'Hôpital. D'une part, c'est une voie qui nécessite l'avis de la Préfecture de police pour des raisons que chacun comprend bien, lié notamment à la présence du commissariat. Pour autant, nous pensons qu'il est possible de démontrer à la Préfecture de police qu'on peut concilier les différents usages, y compris les usages d'urgence qui doivent évidemment être privilégiés. D'autre part, il y a l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, donc il faut aussi avoir une concertation avec l'AP-HP, puisqu'en particulier pour le carrefour avec la rue des Wallons, comme vous le relevez dans votre vœu, il y a un enjeu très important que sont les flux qui viennent de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Effectivement, la proposition que je vous fais avec ce vœu de l'exécutif est de rappeler que ce sujet du carrefour que vous mentionnez sera étudié, le cas échéant modifié, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard de l'Hôpital.

**M. LE MAIRE** : Merci, acceptez-vous ce vœu de substitution ? Merci beaucoup.

**LE VŒU V13 2022 18 EST RETIRÉ**

**M. LE MAIRE** : On va donc proposer le vœu de substitution qui va nous rassembler, je l'espère. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

**POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE** : Notre Conseil est terminé, je vous remercie. Je vous souhaite une bonne fin de soirée, bon appétit à toutes et à tous.